



Commune de PLELAN-LE-GRAND

Ille-et-Vilaine

EPCI : Communauté de communes de Brocéliande

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2025**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
I. PREAMBULE.....	4
I.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	4
I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
I.3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 ET SON IMPACT	5
II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE	8
II.1. ANALYSE FINANCIERE – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
II.1.1. <i>Dépenses de fonctionnement 2022 - 2024</i>	8
II.1.2. <i>Recettes de fonctionnement 2022 - 2024</i>	9
II.1.3. <i>analyse des charges de fonctionnement 2024</i>	11
II.1.3.1. <i>les charges à caractère général (chapitre 011)</i>	11
II.1.3.2. <i>les charges de gestion courante (chapitre 65)</i>	11
II.1.3.3. <i>les charges de personnel (chapitre 012)</i>	11
II.1.3.4. <i>les charges financières (chapitre 66)</i>	12
II.1.4. <i>analyse des recettes de fonctionnement 2024</i>	13
II.1.4.1. <i>Produit des services (chapitre 70)</i>	13
II.1.4.2. <i>Impôts et taxes (chapitre 73)</i>	13
II.1.4.3. <i>Dotations et participations (chapitre 74)</i>	15
II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2024 – AUTOFINANCEMENT	16
II.2.1. <i>Epargne brute 2018-2024</i>	16
II.2.2. <i>Capacité de désendettement – 2018-2024</i>	17
II.2.3. <i>Epargne nette 2018-2024</i>	18
II.3. ANALYSE 2018-2024 : INVESTISSEMENT	19
II.4. L'EMPRUNT	20
II.1. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – 2022-2024	23
II.1. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ORMES 2023-2024	24
III. VOLET PROSPECTIF.....	25
III.1. HYPOTHESES RETENUES	25
III.1.1. <i>Recettes de fonctionnement</i>	25
III.1.2. <i>Dépenses de fonctionnemenT</i>	26
III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	27
III.2.1. <i>MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	27
III.2.2. <i>RALENTISSEMENT DES PROJETS D'investissement</i>	27
III.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2025-2027	28
III.3.1. <i>Les hypothèses du PPI</i>	28
III.3.1.1. <i>Opérations pluriannuelles d'équipement</i>	28
III.3.1.2. <i>Opérations pluriannuelles de voirie</i>	28
III.3.1.3. <i>Programme annuel d'investissement</i>	29
III.3.1.4. <i>Développement urbain – dynamisme du centre bourg</i>	29
III.3.1.5. <i>Synthèse du ppi</i>	30
III.3.1.6. <i>Détails du PPI</i>	30

III.3.2.	<i>Optimiser les cofinancements sur le projet d'extension de la salle des sports</i>	32
III.4.	PROSPECTIVE FINANCIERE.....	33
III.4.1.	<i>Scénarios A : SUR LA BASE DU PPI ACTUEL Sans INTÉGRER LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ET DE CESSION DE LA RESIDENCE MERLIN</i>	34
III.4.2.	<i>Scénarios B : EN INTÉGRANT LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ET DE CESSION DE LA RESIDENCE MERLIN</i>	36
III.4.3.	<i>une STRATÉgie D'EMPRUNT A SUIVRE SELON La dynamique des taux d'Interets</i>	38
III.4.4.	<i>UN questionnement nécessaire sur les taux d'imposition pour financer l'extension de la salle de sport</i> 39	
III.4.5.	<i>Focus sur la trésorerie</i>	39
III.4.6.	<i>L'affirmation des objectifs financiers d'ici à 2027</i>	40
III.5.	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE IMMIMENT.....	41
LEXIQUE		42

I. PREAMBULE

I.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Ce débat, **obligatoire** dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Il permet de présenter à l'ensemble des membres du Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l'analyse des comptes administratifs et des ratios financiers, en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d'avoir la possibilité d'être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Ainsi, pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que de relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette**.

Ce rapport est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre et est mis à disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen utile.

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat et utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil municipal dédiée au vote du budget.

I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2024 est marquée par une tendance à la désinflation, à un rythme plus rapide qu'envisagé en début d'exercice. Ainsi, l'inflation s'est établie à +1,9 % en août 2024 (selon l'estimation provisoire de l'INSEE) après +2,3 % le mois précédent. La Banque de France prédisait ainsi en juin 2024 un retour de l'inflation vers 2 % d'ici début 2025, avec toutefois des à-coups sur les prix de l'énergie et une baisse plus lente de l'inflation sous-jacente (celle-ci excluant les prix très volatils comme l'énergie et l'alimentation).

Malgré cette désinflation, la Banque Postale estime que l'autofinancement devrait diminuer car les effets du ralentissement de l'inflation ne se fait pas encore sentir dans tous les domaines. Parallèlement, une nouvelle accélération de l'investissement, classique à l'approche de la fin du mandat municipal, se traduirait par un besoin de financement global légèrement supérieur aux niveaux déjà atteints en 2007, 2008 ou 2013 note La Banque Postale.

En effet, dans sa note de conjoncture de septembre 2024, la Banque Postale prévoit que l'année 2024 sera assez semblable à l'exercice précédent, mais avec une baisse de l'autofinancement (-8,7%) plus homogène entre les niveaux de collectivités. Elle précise également que la dynamique des dépenses demeurerait relativement forte en fonctionnement et en investissement, tandis que les recettes marqueraient une décélération (en lien notamment avec la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %).

Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique et progresserait comme l'année précédente. Il serait financé par un net recours à l'emprunt, mais aussi par un prélèvement important sur le fonds de roulement.

Concernant la politique monétaire, après dix hausses de taux directeurs en quatorze mois dès juillet 2022 pour contrer l'inflation, la BCE a réalisé deux baisses, en juin et en septembre 2024. Ainsi, son principal taux directeur, le taux de refinancement, qui était passé de 0 à 4,5 % en octobre 2023, s'établit à 3,65 % en septembre 2024.

Pour les épargnants, cette baisse signifie une moindre rémunération des produits d'épargne. En revanche, les entreprises ou les ménages (prêts immobiliers ou de consommation) bénéficient de conditions de crédits un peu plus favorables.

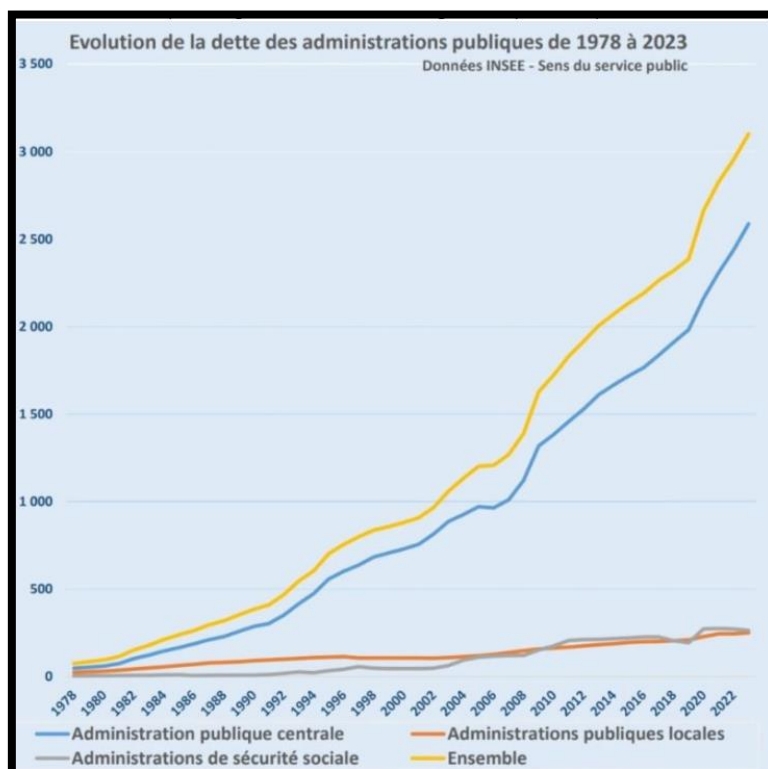
Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les finances publiques françaises, mais la situation politique depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et l'ouverture par la Commission européenne d'une procédure de déficit excessif contre la France constituent un contexte difficile qui se reflète sur les marchés financiers. Ces perspectives demeurent néanmoins plus favorables pour les emprunteurs publics.

I.3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 ET SON IMPACT

La commune ayant choisi de voter ses budgets primitifs 2025 en décembre 2024 (auparavant en mars année N), le débat d'orientations budgétaires qui aura lieu en novembre ne pourra pas bénéficier des éléments définitifs de la loi de finances 2025 qui paraîtront en janvier. Néanmoins, il est déjà possible d'examiner les éléments du projet de loi de finances.

Au moment de la rédaction de ce rapport, des éléments commencent à être connus du projet de Loi de finances pour 2025. Michel Barnier, récemment nommé Premier ministre, en a fait la présentation le 9 octobre, plus tardivement qu'à l'habitude suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Les priorités annoncées semblent viser une réduction du déficit public à travers un contrôle accru des dépenses publiques, tout en préservant les investissements stratégiques. En effet, elles s'appuient sur un rapport publié le 2 octobre 2024 par la **Cour des comptes portant notamment sur les possibilités de faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics.**



Le rapport émet une série de propositions qui, si elles étaient mises en œuvre, imposeraient aux collectivités une véritable cure d'austérité. La Cour des comptes propose notamment de réduire le FCTVA pour renforcer une dotation d'investissement (regroupant la DETR et la DSIL) fléchée vers le financement de la transition écologique, de réduire les effectifs dans les collectivités (pour revenir au niveau de 2010), de faire plus de mutualisation, de supprimer l'indexation automatique de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales en fonction de l'inflation, de modifier les règles d'amortissement, d'écarter l'augmentation en volume des recettes de TVA affectées aux collectivités territoriales et les réaffecter au budget de l'Etat.

Une stabilité de la dotation globale de fonctionnement 2025

Malgré un contexte contraint, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités semblent stables en 2025 avec un montant de la DGF 2025 qui devrait être stable par rapport à 2024 après des années de hausse. Dans la continuité de la trajectoire poursuivie depuis plusieurs années, le PLF 2025 prévoit de poursuivre l'approfondissement de la dimension péréquatrice de la DGF, en augmentant les dotations d'intercommunalité et départementales. La DGF communale devrait quant à elle rester stable.

Un maintien des dotations d'investissement des collectivités locales, à l'exception du Fonds vert

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DETR, DSIL) sont maintenues à un niveau élevé, identique à celui de 2024 (1,046 Md€ de DETR, 570 M€ de DSIL). En revanche, le Fonds vert diminue assez fortement (- 1.5 Md€).

Le PLF 2025 fixe l'objectif d'un solde à -5 % du PIB en 2025

En 2025, le déficit public serait de -5,0 %. Pour parvenir à cet objectif, l'effort doit être de 60 Md€, dont deux tiers de baisse de la dépense (40 Md€) et un tiers de hausse de la fiscalité (20 Md€).

L'effort de 60 Md€ serait réparti équitablement entre les administrations et entre les citoyens selon leur capacité contributive. L'État ferait un effort significatif de baisse de ses dépenses de 20 Md€. La hausse de la fiscalité, qui pèsera essentiellement sur les grandes entreprises et les plus fortunés, serait de l'ordre de 20 Md€. La contribution des administrations de sécurité sociale sera plus limitée afin de préserver le modèle social. Les collectivités territoriales seront conduites à contribuer pour un total de 5 Md€. Cela représente 12,5% de l'effort global d'économies des dépenses, alors que les collectivités représentent 20% de la dépense publique.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

La contribution des collectivités au redressement des finances publiques, d'un montant d'environ 5 Md€, se ferait au moyen de trois mécanismes :

- un mécanisme de précaution pour les collectivités ciblé sur les plus grandes collectivités, correspondant à une mise en réserve de fonds, afin d'associer à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation (3 Md€).
Un ajustement de l'ordre de deux points du FCTVA, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement (800M€).
- une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL (caisse de retraite). Il est ainsi prévu une augmentation de 4 points du taux de cotisation patronale dès 2025, puis une autre augmentation en 2026 et 2027.

Synthèse de l'impact du Projet de Loi de Finances en 2025

Impact du projet de Loi de Finances pour la commune de Plélan-le-Grand en 2025			
Fonctionnement		Investissement	
Augmentation de 4 points de la part patronale CNRACL (charge supplémentaire par an)	25 800 €	Baisse du taux de FCTVA de 2 points (recette en moins pour l'année 2025)	36 500 €
Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (recette en moins par an)	7 700 €		
TOTAL	33 500 €	TOTAL	36 500 €

Les prévisions budgétaires de la collectivité sont donc marquées par de fortes incertitudes suite à ces annonces laissant présager d'importantes tensions sur les budgets des collectivités locales.

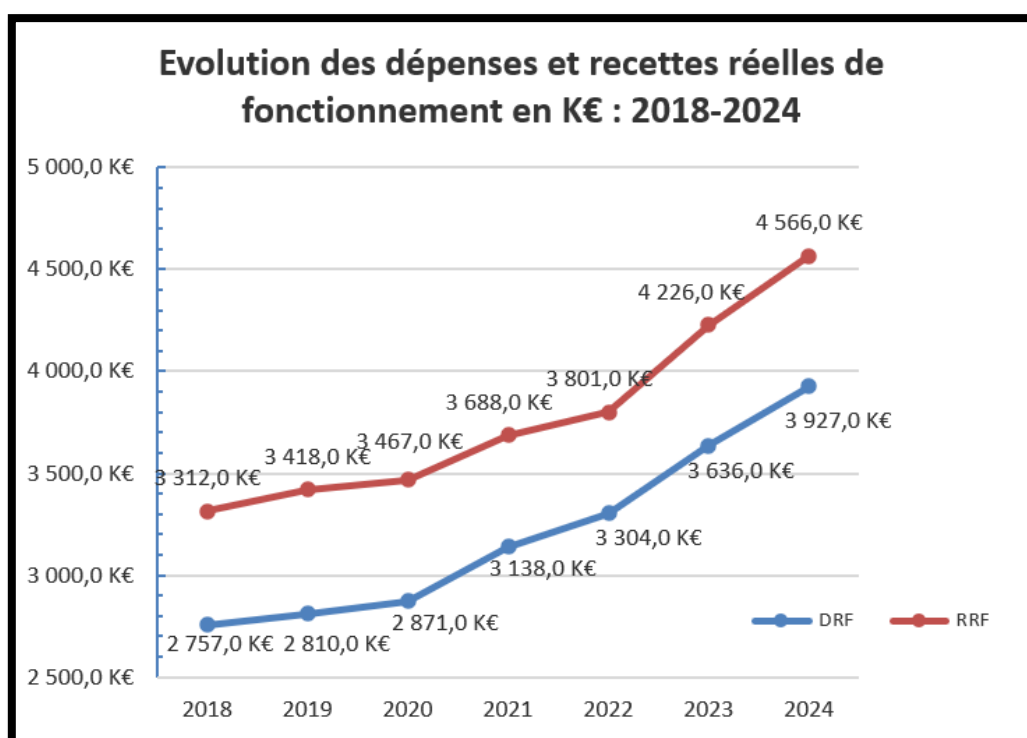
II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives.

II.1. ANALYSE FINANCIERE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse financière rétrospective permet d'évaluer la capacité d'autofinancement et le mode de financement des investissements. Elle permet ainsi de définir les marges de manœuvre que la collectivité est susceptible de pouvoir mobiliser.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis 2018. Les données présentées pour 2024 correspondent à un atterrissage prévisionnel et peuvent donc évoluer.



A la lecture de l'atterrissage de l'exercice 2024, il semble à première vue que la dynamique des recettes a suivi la dynamique des dépenses en 2024. Néanmoins, les données intègrent des recettes et dépenses ponctuelles, dont le volume de recettes est plus important, ce qui masque pour l'instant les prémises d'un effet ciseaux (charges augmentant plus rapidement que les recettes).

II.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 - 2024

On constate que la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2024 est en constante augmentation d'environ 8 % chaque année.

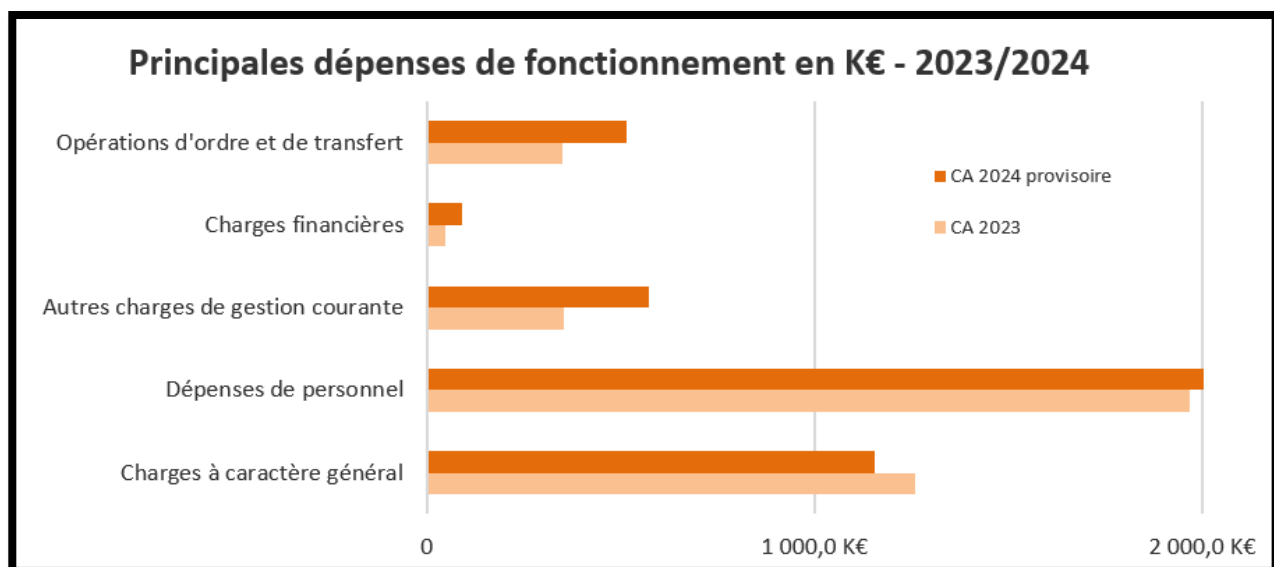
Entre 2023 et 2024, cette hausse s'explique notamment par :

- l'augmentation ponctuelle des charges liées à la participation versée à un bailleur social pour la déconstruction du centre social (160K€ à date).
- l'augmentation prévue des charges de personnel (suite aux recrutements fin 2023 notamment) de 130K€

- l'augmentation importante des charges financières +44K€ (intérêts du nouvel emprunt souscrit fin 2023 et du prêt relai souscrit mi 2024 qui présentent des taux d'intérêts élevés en comparaison aux emprunts souscrits avant la crise financière et énergétique),

En revanche, les charges courantes (011), en augmentation entre 2022 et 2023, semblent en baisse de 8% en 2024 par rapport à 2023. Cela sera à confirmer à la clôture de l'exercice comptable. Cette diminution peut s'expliquer par une tendance à la désinflation des coûts des achats, un travail de réduction des dépenses sur ce chapitre et un report de certaines interventions techniques en raison de l'absence de Directeur des Services Techniques sur les 9 premiers mois de l'année et du non remplacement d'un agent de voirie pendant 5 mois.

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 22/23	CA 2024 provisoire	Evolution CA 23/24
011	Charges à caractère général	1 098,0 K€	1 258,7 K€	15%	1 157,0 K€	-8%
012	Dépenses de personnel	1 796,0 K€	1 968,3 K€	10%	2 098,0 K€	7%
65	Autres charges de gestion courante	352,0 K€	354,9 K€	1%	574,0 K€	62%
014	Atténuations de produits		0,7		4,7 K€	
66	Charges financières	57,0 K€	47,8 K€	-16%	92,0 K€	92%
67	Charges spécifiques	25,0 K€	3,6 K€	-86%	0,5	-86%
Sous-total dépenses réelles		3 328,0 K€	3 634,0 K€	9%	3 926,2 K€	8%
68	Dotations aux amortissements et provisions		1,3 K€		1,4	8%
042	Opérations d'ordre et de transfert	292,0 K€	348,8 K€	19%	516,4 K€	48%
TOTAL dépenses réelles et ordre		6 948,0 K€	7 618,1 K€	10%	8 370,2 K€	10%



II.1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 - 2024

La trajectoire des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2024 semble être en baisse (évolution de +11% entre 2022 et 2023 et de +8% prévisionnels entre 2023 et 2024). Cette trajectoire semble en relative adéquation avec la trajectoire des dépenses réelles. Or, la hausse des recettes repose principalement sur l'encaissement de recettes exceptionnelles ou ponctuelles tandis que la hausse des dépenses repose principalement sur l'augmentation de charges récurrentes (frais de personnel notamment).

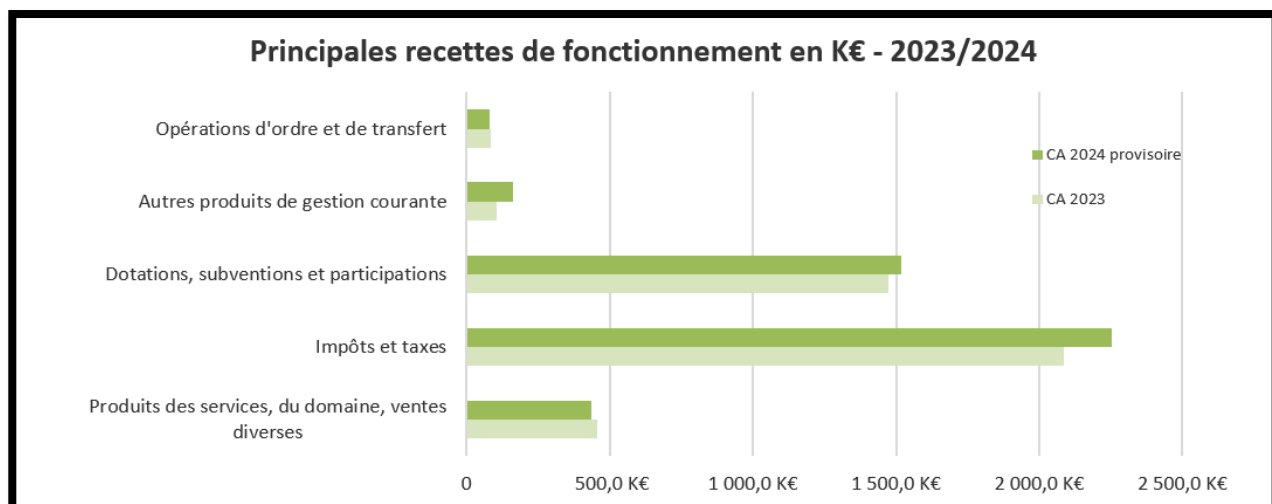
En effet, entre 2023 et 2024, cette hausse des recettes s'explique notamment par :

- l'encaissement de subventions ponctuelles liées à la déconstruction du centre social (68K€ estimés au 31/12/2024).
- l'encaissement d'un remboursement d'assurance sur un litige lié à des travaux rue des Glyorels (81 K€)
- la cession d'un local commercial (55 K€)
- l'encaissement d'une subvention ponctuelle relative à un poste de chargé de missions (29K€) et d'une subvention ponctuelle pour le projet Plélan-en-transition (25 K€)

On constate par ailleurs une relative baisse des recettes prévisionnelles 2024 pour les produits des services de 6% liée principalement à l'encaissement en 2023 de recettes :

- de refacturation ponctuelle de l'accompagnement d'un bureau d'étude pour la convention de partenariat avec l'Interval (14,5 K€).
- de participation des communes de St Péran et Paimpont au coût de fonctionnement des écoles pour deux années scolaires (11 K€)

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 22/23	CA 2024 provisoire	Evolution CA 23/24
002	Résultat de fonctionnement reporté	110,0 K€		-100%		
013	Atténuation de charges	32,0 K€	61,0 K€	91%	38,0 K€	-72%
70	Produits des services, du domaine, ventes	349,0 K€	457,0 K€	31%	437,0 K€	-6%
73	Impôts et taxes	2 035,0 K€	2 086,2 K€	3%	2 252,0 K€	8%
74	Dotations, subventions et participations	1 301,0 K€	1 473,1 K€	13%	1 517,0 K€	3%
75	Autres produits de gestion courante	84,0 K€	104,3 K€	24%	163,0 K€	70%
77	Produits spécifiques		44,2 K€		157,0 K€	
Sous-total recettes réelles		3 801,0 K€	4 225,8 K€	11%	4 564,0 K€	8%
042	Opérations d'ordre et de transfert	59,0 K€	84,1 K€	43%	80,0 K€	-7%
TOTAL recettes réelles et ordre		7 771,0 K€	8 535,7 K€	10%	9 208,0 K€	9%



II.1.3. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024

II.1.3.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Les prévisions 2024 étaient marquées par une diminution (-36K€) des prévisions en charges à caractère général par rapport au budget primitif 2023. Cette diminution s'explique notamment par l'amorçage de la désinflation dont la diminution des dépenses relatives à l'énergie estimées à 279 200 € pour l'exercice 2024.

BP 2024 : 1 301 K€
CA provisoire : 1 217 K€

Rappel :
BP 2023 = 1 338 K€
CA 2023 = 1 258 K€

Elle s'explique également par la prise en compte des besoins des services (campagne de marquage au sol reportée, prestation d'éco-pâturage...) tout en rationalisant au maximum les dépenses.

Cette baisse des dépenses du chapitre reste néanmoins relative au regard de l'augmentation du coût des repas du service de restauration scolaire, bien que celle-ci soit inférieure à celle prévue en début d'exercice.

Le compte administratif provisoire 2024 prévoit une réalisation d'environ 92% des prévisions du chapitre (-41 K€) qui s'inscrit dans une trajectoire relativement stable des taux de réalisation des derniers exercices. Cela sera à confirmer à la clôture de l'exercice comptable. Comme indiqué au II.1.1, cette diminution peut s'expliquer par une tendance à la désinflation des coûts des achats, par un travail de réduction des dépenses sur ce chapitre et un report de certaines interventions techniques en raison de l'absence de Directeur des Services Techniques sur les 9 premiers mois de l'année et du non remplacement d'un agent de voirie pendant 5 mois.

II.1.3.2. LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre est en hausse entre 2023 et 2024, que ce soit en termes de prévisions ou de réalisations. Cela s'explique principalement par :

- L'intégration des dépenses exceptionnelles au sein du chapitre suite au passage en nomenclature comptable M57, et donc des dépenses liées au versement de participations au bailleur Neotoa pour la déconstruction du centre social notamment (+ 200 K€ en 2024)
- Une augmentation des subventions versées aux associations (+ 14 000 €, dont 6 600 € d'adhésion Label Village étape et 6 950 € de subventions exceptionnelles à des associations) et au CCAS de +2 000 €

BP 2024 : 574 K€
CA provisoire : 568 K€

Rappel :
BP 2023 = 375 K€
CA 2023 = 354 K€

Le compte administratif provisoire 2024 prévoit une réalisation de 99% des prévisions du chapitre qui s'inscrit dans une trajectoire stable des taux de réalisation de ce chapitre (à confirmer à la clôture de l'exercice comptable).

II.1.3.3. LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent fortement entre le compte administratif 2023 et les prévisions 2024 (+ 149 K€, soit +7,3%), après une augmentation significative de +10% entre les réalisations 2022 et 2023.

Cela s'explique par :

Le contexte national :

- Revalorisation de 5 points d'indice de l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 : environ 21 700€
- Revalorisations successives du SMIC et du point d'indice en 2022 et 2023

Le contexte local :

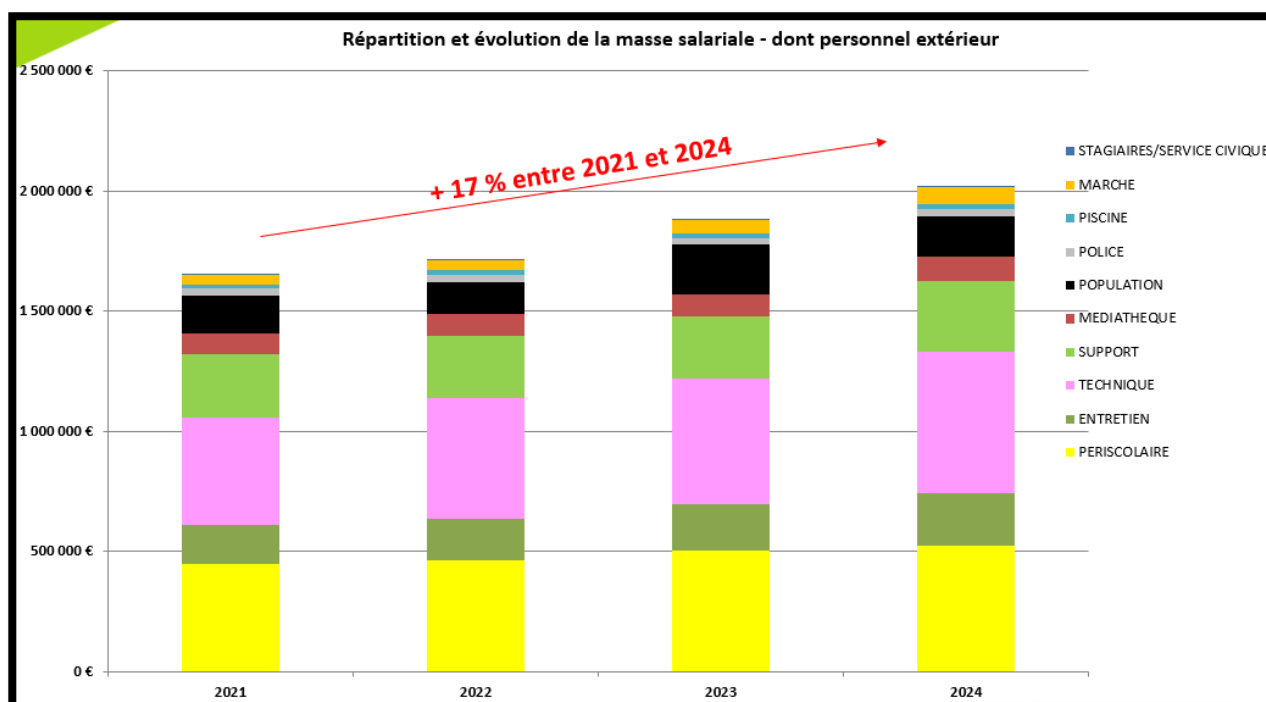
BP 2024 : 2 117 K€
CA provisoire : 2 104 K€

Rappel :
BP 2023 = 1 968 K€
CA 2023 = 1 968 K€

- 4 recrutements validés fin 2023 : soit une prévision de + 140 K€ en 2024. Il s'agissait de recrutements structurants afin de soutenir les équipes et d'assurer une continuité de service : responsable service ressources, assistante de direction/services techniques, renfort bâtiment, renfort périscolaire. Les postes « renfort » n'ont pas été pourvus sur l'année complète. Par conséquent, c'est 129 K€ qui ont réellement été dépensés en 2024.
- Recrutement d'un agent supplémentaire au sein du service commun Informatique de Brocéliande Communauté à partir de juillet 2024 : + 7 000 €
- Attribution des tickets restaurant à compter du 1^{er} septembre 2024 : + 4 900€
- 5 avancements de grade en 2024 : + 2 000€
- Augmentation du temps d'intervention des agents d'entretien

Le compte administratif provisoire 2024 confirme la progression attendue des charges de +7% entre 2023 et 2024 (+136 K€). Cela sera à confirmer à la clôture de l'exercice comptable.

Le graphique suivant présente l'évolution de la masse salariale depuis 2021 et sa répartition par service.



II.1.3.4. LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

En 2023, les charges financières étaient en diminution, selon le profil d'extinction de la dette. Un nouvel emprunt d'un million d'euros a été souscrit en décembre 2023 ainsi qu'un prêt relai en juin 2024, résultant en une augmentation des charges financières sur l'exercice 2024. Ces deux emprunts bénéficient de taux d'intérêts élevés en comparaison aux emprunts souscrits avant la crise financière et énergétique.

BP 2024 : 94 K€
CA provisoire : 92 K€

Rappel :
 BP 2023 = 58 K€
 CA 2023 = 47 K€

II.1.4. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

II.1.4.1. PRODUIT DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les recettes issues des produits des services et des ventes diverses regroupent toutes les prestations facturées par la commune (à l'exception du droit de place du marché hebdomadaire) : restauration scolaire, accueil périscolaire, piscine, médiathèque, concessions au cimetière, redevances d'occupation du domaine public.

BP 2024 : 440 K€
CA provisoire : 437 K€

Rappel :
BP 2023 = 392 K€
CA 2023 = 457 K€

Ces recettes étaient en hausse en 2023 avec + 31% (seulement +12% après soustraction des produits non récurrents) avec l'augmentation des tarifs périscolaires, appliquée au 1^{er} septembre 2022, visible sur l'intégralité de l'année 2023 et l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire.

On constate une hausse des recettes prévisionnelles entre les budgets primitifs 2023 et 2024 de 48 K€, due principalement à une hausse des tarifs périscolaires depuis septembre 2023, particulièrement visible sur les recettes liées au restaurant scolaire. Néanmoins, on constate une diminution de la recette entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024 de -17 K€ s'expliquant par l'encaissement de recettes exceptionnelles sur ce chapitre en 2023.

Le compte administratif provisoire 2024 montre une réalisation de 99% de ce chapitre avec en son sein des variations peu significatives dont - 4 000 € de recettes liées à la suppression TAM suite à la décision de confier la gestion de la journée complète du mercredi au Centre social l'Inter'Val depuis septembre 2024 et + 1 000 € de recettes pour les régies cimetière et piscine.

II.1.4.2. IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

En 2023, ce chapitre connaissait une hausse de + 3% de ses recettes due à l'encaissement d'une recette exceptionnelle de régularisation fiscale, mais restait stable après soustraction des produits non récurrents. Cela s'expliquait notamment par une revalorisation des bases fiscales, mais un maintien des taux d'imposition.

BP 2024 : 2 272 K€
CA provisoire : 2 252 K€

Rappel :
BP 2023 = 2 119 K€
CA 2023 = 2 086 K€

Zoom sur les impôts

En effet, depuis 2018, le **coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales est adossé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**. Pour mémoire, celui-ci avait augmenté de +2,5% entre 2023 et 2024. En septembre 2024, la Banque de France prévoyait une augmentation plus faible de +1,5% en 2025.

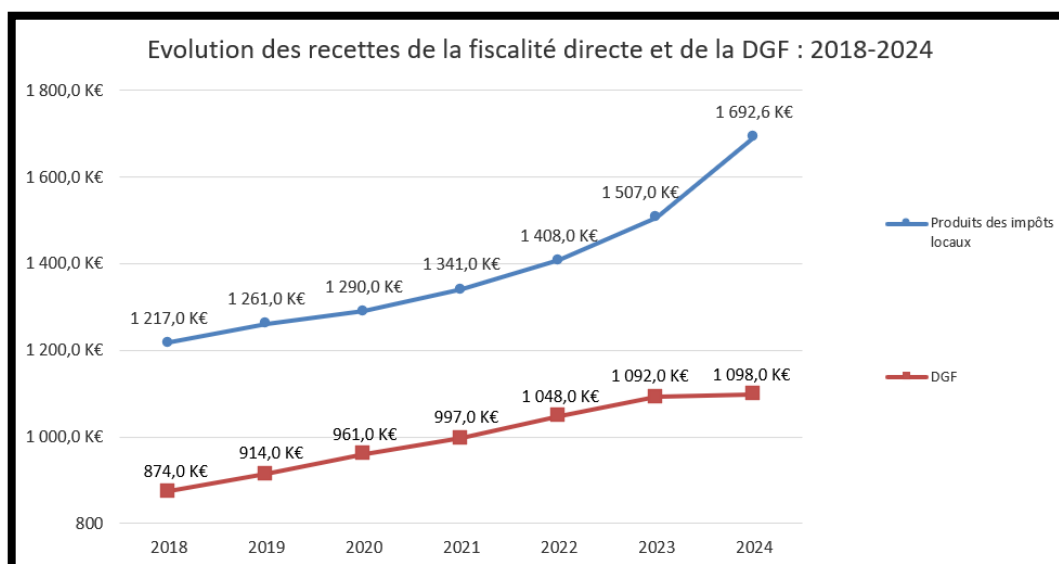
Les prévisions 2024 du chapitre étaient quant à elles en hausse par rapport aux prévisions et réalisations 2023 en raison d'une **augmentation des taux d'imposition réalisée en 2024**. Cela s'expliquait principalement par une hausse de 12% des contributions directes avec l'augmentation des taux de 6%, de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales d'environ 3,9 % et de l'augmentation physique du nombre de foyers fiscaux estimée à 2%.

En effet, afin de ne pas impacter les contribuables plélanais dans un contexte général de forte inflation, il n'y avait eu aucune évolution des taux d'imposition communaux en 2022 et 2023. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties n'avait progressé que d'un point en 2021, passant de 35.76 % à 36.76 %, alors qu'aucune hausse des taux n'était intervenue depuis 2015. Les autres taux n'avaient pas subi d'autres modifications jusqu'à 2024.

Ainsi, en 2024, les trois taux ont été augmentés de 6% (taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Le tableau ci-dessous montre l'évolution des taux d'imposition depuis 2015.

Evolution des taux d'imposition depuis 2015			
Impôt	2015	2021	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (à compter de 2021, intégration du taux départemental existant de 19,90 % au sein du taux communal)	15,86 %	36,76 % (taux communal de 16,86 % + taux départemental de 19,90 %)	38,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,17 %	47,17 %	50 %
Taxe d'habitation (sur les résidences principales jusqu'en 2020, puis sur les résidences secondaires uniquement à compter de 2021)	15,45 %	15,45 % (taux gelé)	16,38 %

Le graphique suivant montre l'évolution globale des recettes fiscales (bleu), entre 2018 et 2024, en comparaison avec l'évolution de la DGF (rouge). On note que la dynamique de DGF est en net ralentissement tandis que la dynamique fiscale continue à progresser pour les raisons évoquées précédemment.



Les autres recettes du chapitre

On notait des prévisions 2024 stables pour l'**attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**. La fiscalité reversée par Brocéliande Communauté est régie par le Pacte Fiscal et Financier 2022-2026 qui garantit une stabilité des versements.

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** versé par l'Etat, consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, en augmentation de + 6 881 € entre 2022 et 2023, diminue de - 2 000€ en 2024 avec une recette prévisionnelle à encaisser d'environ 55 K€.

Les **droits de mutation** (recettes reversées par le Département adossées au marché immobilier), diminuent significativement de -23 K€ en 2024, suite à une première diminution relative en 2023 de - 4 K€, en raison du net ralentissement des transactions immobilières pendant la période d'inflation.

Les **recettes issues du marché dominical** étaient prévues en hausse entre 2023 (45 K€) et 2024 (60 K€ prévus) suite à la résolution de difficultés de gestion de la régie en 2022/2023 et à l'encaissement de produits 2023 sur l'exercice 2024. Ces recettes seront diminuées sur les deux derniers mois de l'année 2024 en raison de la mise en place d'une

délégation de service public sous forme de régie intéressée pour laquelle le délégataire se rémunère par un pourcentage sur les recettes encaissées. Cela représente une baisse de recettes estimée à environ 3 000 €.

II.1.4.3. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

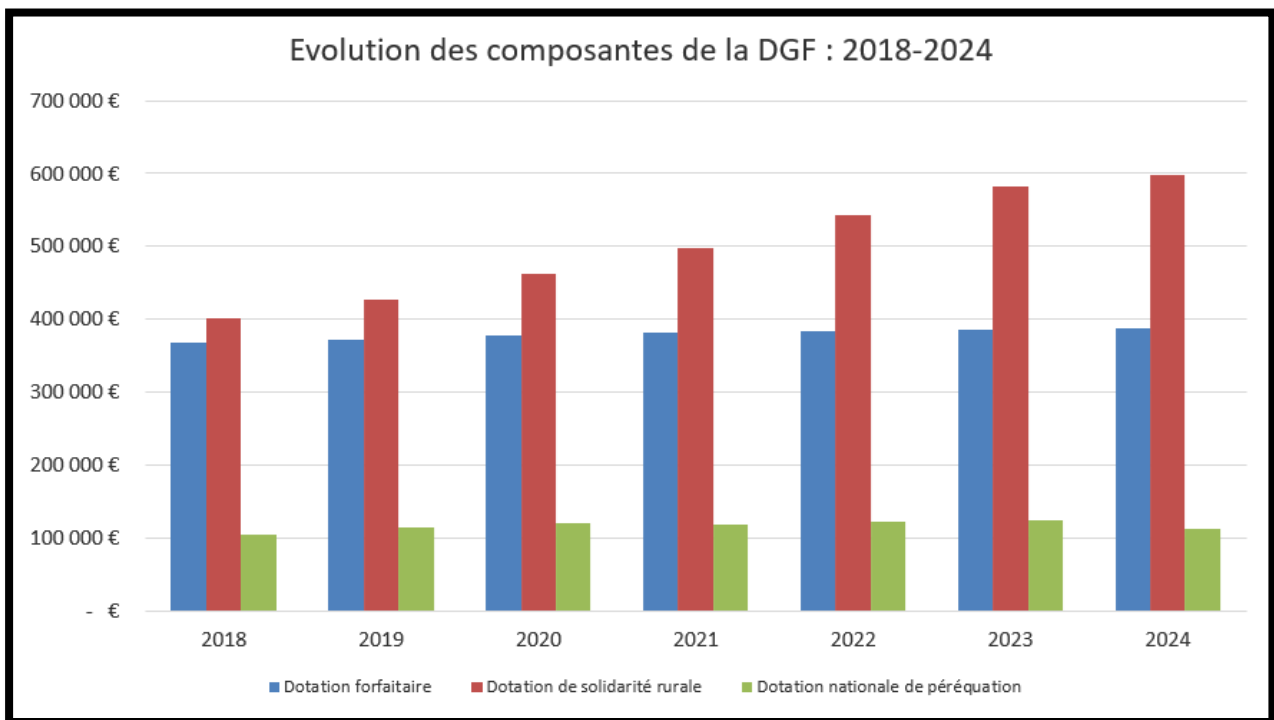
On note une diminution des prévisions du chapitre entre les budgets primitifs 2023 et 2024 (-19 K€) due principalement à :

- La diminution des compensations fiscales de l'Etat suite à la perception de compensations exceptionnelles liées à une régularisation fiscale d'une entreprise (-159 K€)
- Compensée par la prévision de perception en 2024 de subventions exceptionnelles liées à la déconstruction du centre social (+130 K€), dont une partie seulement sera réellement encaissée en 2024 en raison du retard pris sur les travaux
- Une progression de la Dotation Globale de Fonctionnement de 5 600 €

BP 2024 : 1 548 K€
CA provisoire : 1 517 K€

Rappel :
 BP 2023 = 1 534 K€
 CA 2023 = 1 473 K€

Le graphique suivant présente l'évolution de la DGF depuis 2018 pour la commune. La dynamique de la DGF que connaissait la commune est en net ralentissement avec une augmentation des recettes de seulement 5K€ entre 2023 et 2024, contre une augmentation de 44K€ entre 2022 et 2023.



Ainsi, le compte administratif provisoire 2024 présente une réalisation prévisionnelle de 98% de ce chapitre. Il ne s'agira probablement pas d'une réalisation totale en raison de l'encaissement d'une partie des subventions liées à la déconstruction du centre social sur l'exercice suivant et d'une diminution du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (-8 000 €), pour un total de 39 K€ en 2023, puis 31 K€ en 2024, ce qui n'avait pas été prévu au budget 2024.

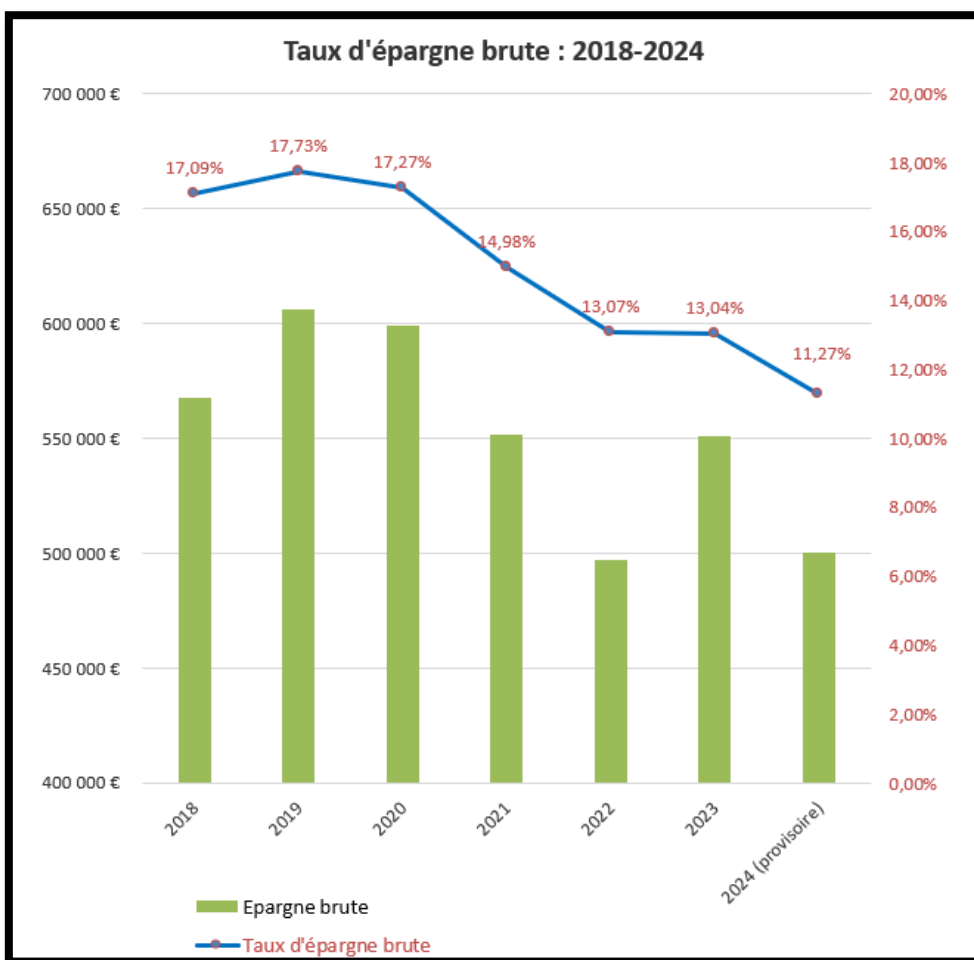
II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2024 – AUTOFINANCEMENT

II.2.1. EPARGNE BRUTE 2018-2024

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de rembourser sa dette en capital et financer ses investissements

L'épargne brute est un **outil de pilotage** incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Depuis 2017, à chaque exercice, la commune se fixe un objectif de 500 K€ d'épargne brute.



* Ce taux signifie que sur 100 € de recettes en section de fonctionnement, 11€ sont dégagés au titre de l'autofinancement en 2024.

On observe des variations du niveau d'épargne brute qui s'établit en moyenne à 550 K€ entre 2018 et 2024. Les variations que connaît l'épargne sont principalement dues à :

- des baisses de recettes de facturation pendant la crise sanitaire compensées par l'augmentation du reversement des droits de mutation notamment en 2020
- des dépenses en forte augmentation (charges de personnel notamment) compensées en partie par des recettes exceptionnelles en 2021, 2022 et 2023 (régularisations fiscales, subventions ponctuelles...)

Les premières estimations basées sur une projection au 31 décembre 2024 semblent montrer **une diminution de l'épargne brute par rapport à 2023** pour arriver à niveau de 500 K€. Ce niveau d'épargne sera à confirmer à la clôture de l'exercice budgétaire. La prudence reste de mise, des charges et des produits non récurrents demeurant présents cette année encore.

Sur la période étudiée, on constate que les recettes récurrentes de fonctionnement restent dynamiques, mais ne parviennent pas à compenser l'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel expliquée ci-avant. Il est donc **nécessaire de poursuivre les démarches de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes. Depuis de nombreuses années, la commune a gardé le cap d'un objectif d'une épargne brute cible à 500 000 €. En 2025, dans un contexte de diminution des recettes de fonctionnement expliquées précédemment, cet objectif ne pourra être atteint).**

II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT – 2018-2024

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette de la commune, si la commune y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

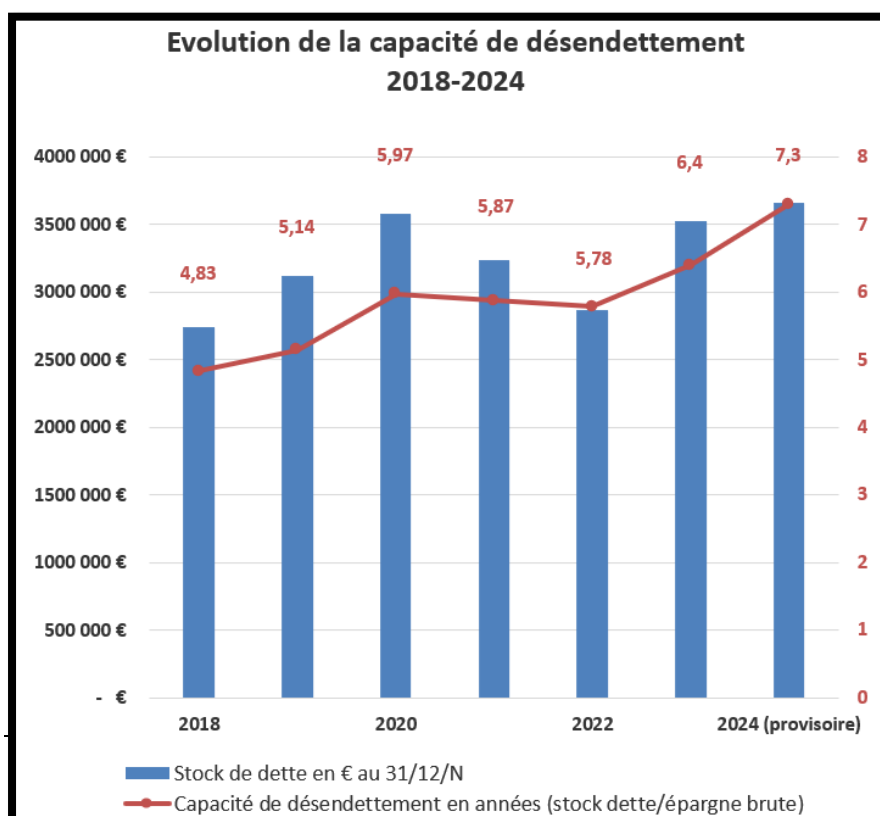
Ce ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- ✓ <Inférieure à 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 11 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 11 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

Ce ratio est très dépendant des fluctuations de l'épargne brute : à stock de dette constant, en fonction des résultats de fonctionnement de l'année, il peut augmenter ou baisser de manière importante.

On observe des variations du ratio de désendettement qui s'établit en moyenne à 6,5 ans entre 2018 et 2024. Les variations que connaît le ratio sont principalement dues :

- à de nouveaux emprunts : trois emprunts de 1 MK€ ont été souscrits en 2018, 2020 et 2023,
- aux variations de l'épargne brute (trajectoire d'augmentation des dépenses et de stabilisation des recettes constatées sur la période constatée au II.2.1 accentuée par la présence de recettes non récurrentes).



Les premières estimations basées sur une projection au 31 décembre 2024 montrent une augmentation du ratio de +0,9 ans, soit une **baisse de la capacité de désendettement**, liée à une augmentation relative du stock de dette et à la baisse significative de l'épargne brute en comparaison avec 2023. **Le ratio demeure inférieur à 10 ans indiquant que la capacité de désendettement de la collectivité est convenable.**

Ce ratio **démontre la nécessité pour la collectivité de maîtriser son épargne brute**, et de limiter autant que possible le recours à l'emprunt dans l'optique d'assumer la dette déjà contractée, de conserver des marges de manœuvre sur le fonctionnement, de pouvoir poursuivre un programme d'investissements et de pouvoir envisager de nouveaux emprunts si nécessaire.

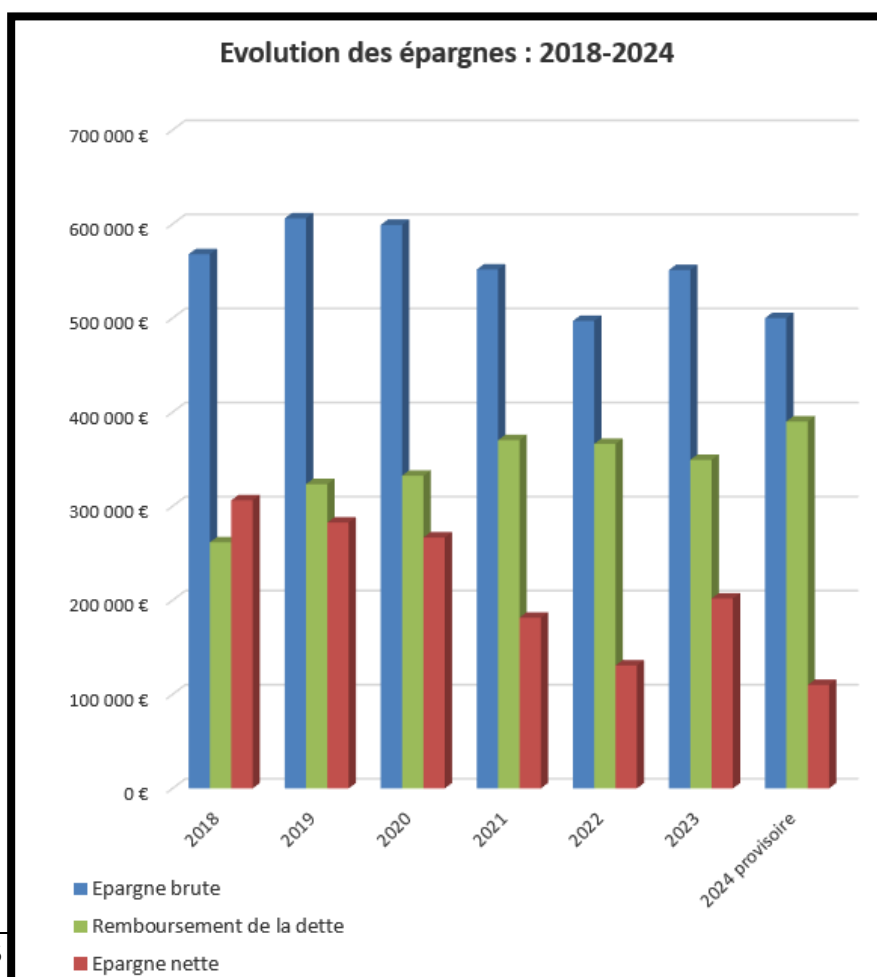
II.2.3. EPARGNE NETTE 2018-2024

La capacité d'autofinancement nette (épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute (épargne brute) et le remboursement annuel de la dette en capital de la collectivité. A défaut d'épargne nette, une collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital (risque de surendettement) ce qui n'est pas autorisé.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Epargne brute	567 880 €	606 028 €	599 086 €	551 681 €	496 939 €	551 087 €	500 000 €
Remboursement de la dette	261 616 €	323 426 €	332 395 €	370 211 €	366 210 €	349 263 €	390 000 €
Epargne nette	306 264 €	282 602 €	266 690 €	181 471 €	130 729 €	201 824 €	110 000 €
Taux d'épargne brute	17,09%	17,73%	17,27%	14,98%	13,07%	13,04%	11,29%

On constate, sans surprise, une diminution de l'épargne nette entre 2023 et 2024 (- 90 K€) due à la baisse de l'épargne brute expliquée ci-avant et à l'augmentation du capital de la dette à rembourser en raison du nouvel emprunt réalisé fin 2023.

Par conséquent, pour maintenir l'auto-financement et le niveau d'équipement souhaités, la commune doit conserver une épargne brute suffisante, ce qui implique de poursuivre les efforts pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes.



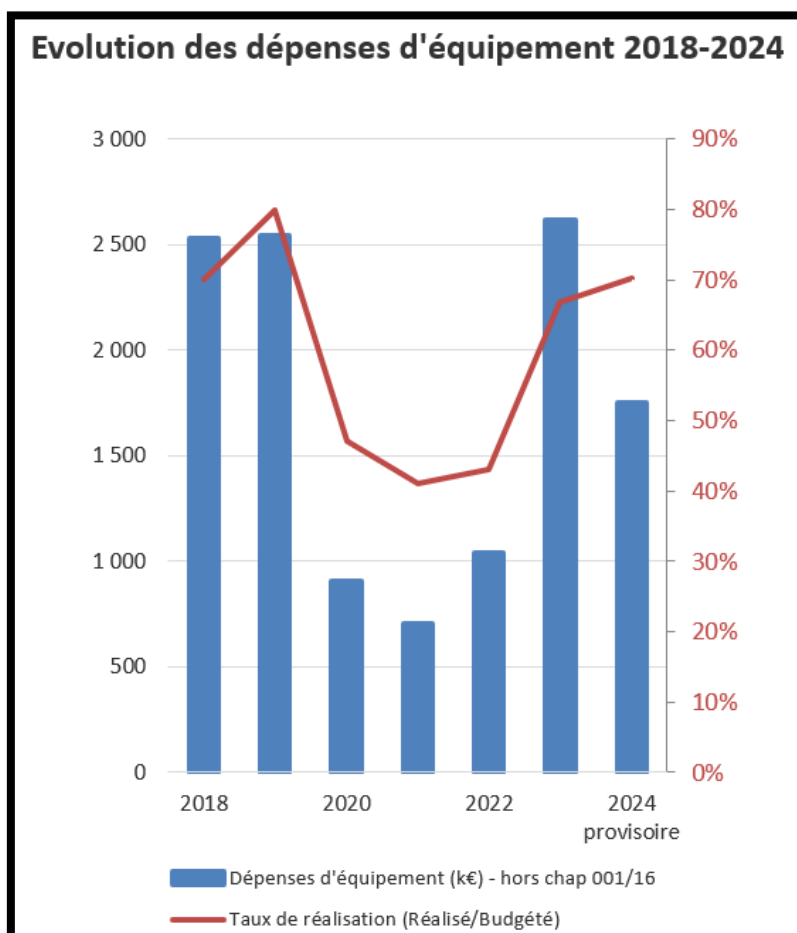
II.3. ANALYSE 2018-2024 : INVESTISSEMENT

L'analyse de la section d'investissement porte sur l'évaluation de l'effort d'équipement de la collectivité : le tableau ci-après présente :

- L'évolution annuelle en montant TTC
- Le taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires

Pour l'année 2024, il s'agit d'une estimation. Ces données seront donc à mettre à jour à la clôture de l'exercice.

EFFORT D'EQUIPEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Dépenses d'équipement (k€) - hors chap 001/16	2 526	2 546	908	704	1 038	2 619	1 750
Taux de réalisation (Réalisé/Budgété)	70%	80%	47%	41%	43%	67%	70%
Dépenses d'équipement (€/habitant)	658 €	655 €	312 €	172 €	253 €	620 €	413 €



On observe des variations des dépenses d'équipements qui s'établit en moyenne à 1 700 k€/an entre 2018 et 2024. Les variations que connaît ce ratio sont principalement dues :

- Aux chantiers de la Maison de l'Enfance et des Services (tranche 1 en 2018/2019 et tranche 2 en 2023/2024), du second réseau de chaleur (2023/2024) et d'autres projets de voirie et sur la Digue des Forges notamment (2022/2023 notamment).
- Aux cycles électoraux pendant lesquelles les projets sont en attente de validation (2020/2021)
- A des aléas qui peuvent retarder ou reporter des projets. Cela a été le cas en 2021 pour le second réseau de chaleur dont les procédures de mise en concurrence ont été longues en raison de la faible disponibilité des entreprises et des matériaux.

En 2024, le taux de réalisation des dépenses d'équipements est en hausse et le montant de dépenses est en baisse en raison de la réception des projets structurants prévue courant 2024 et du ralentissement des nouveaux investissements conformément à la prospective financière.

Par ailleurs, il est utile d'observer que la perception des **subventions d'équipement** est généralement postérieure aux dépenses, expliquant le décalage d'une voire deux années entre l'engagement de la dépense d'équipement et la perception du solde des subventions. Le recours à l'**emprunt** peut être ou non anticipé selon le contexte des marchés financiers ; la stratégie dépend également du niveau de trésorerie de la collectivité.

La collectivité a eu recours à l'emprunt pour un million d'euros en fin d'année 2023 afin d'être en mesure de poursuivre ses marchés en cours avant la réception du solde des subventions d'équipements. En effet, au 31/12/2023, la collectivité devait encore percevoir environ 800 000 € de subventions pour ses projets en cours. Au 31/10/2024, ce montant est porté à 540 K€.

En juin 2024, la collectivité a eu recours à un prêt relai court terme de 700 000 € correspondant au montant des subventions d'investissement restant à percevoir sur les projets en cours. Ces subventions devraient être encaissées entre décembre 2024 et avril 2025.

II.4. L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt est le levier habituel de l'investissement local. Il permet de compléter les ressources propres de la commune, en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'encours de dette connaît traditionnellement des évolutions en dents de scie car un emprunt n'est pas nécessairement contracté chaque année.

Les emprunts significatifs mobilisés ces 10 dernières années sont les suivants :

- 2015 : 450 000 €
- 2018 : 1 000 000 € (déblocage de 600 k€ en 2018 et 400 k€ en 2019)
- 2019 : 1 000 000 € (déblocage en 2020)
- 2023 : 1 000 000 € (déblocage en décembre 2023)

Par ailleurs, en 2018 et 2019, la commune a bénéficié de conditions et taux avantageux pour des prêts accordés par la CAF et la MSA respectivement de 50 716 € et 100 000 € fléchés sur le projet de La Canopée. Un nouvel emprunt sans intérêt a été accordé par la CAF pour la seconde tranche de la Canopée.

Le tableau suivant traduit l'évolution des ratios d'endettement qui permettent de situer la commune par rapport à la strate de population année de référence 2022.

ENDETTEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire	Strate 2022
Encours Dette / Population	692 €	726 €	889 €	790 €	705 €	834 €	862 €	726 €
Annuité / Population	87 €	100 €	100 €	106 €	90 €	83 €	92 €	90 €
Dette / Epargne Brute : en année	4,9 ans	4,9 ans	6 ans	5,9 ans	5,8 ans	6,4 ans	7,3 ans	3,6 ans

On peut constater que le ratio « Encours Dette / Population » est en augmentation depuis 2022, mais son niveau demeure inférieur à celui atteint en 2020 après souscription de deux emprunts de 1 000 k€ en 2018 et 2019

Le ratio « Annuité / Population » est désormais supérieur à la strate 2022, mais sera à mettre à jour après réception des données de strate 2023. Cette augmentation s'explique par le remboursement en 2024 de l'emprunt d'1 millions € souscrit en décembre 2023.

Point de vigilance : si l'analyse par habitant est une approche courante, elle n'est pas représentative :

- De la capacité financière de la collectivité à faire face à ses emprunts, reposant sur l'épargne brute,
- Des compétences réellement exercées, certaines pouvant être transférées à l'EPCI ou déléguées à un autre organisme (syndicat, société publique locale, association).

Comme indiqué précédemment, le ratio « Dette / Epargne brute » est en augmentation indiquant une dégradation de la capacité de désendettement de la commune. Ce ratio devra être mis à jour après calcul de l'épargne brute à la clôture de l'exercice.

L'analyse de la structure de la dette fait apparaître les éléments suivants :

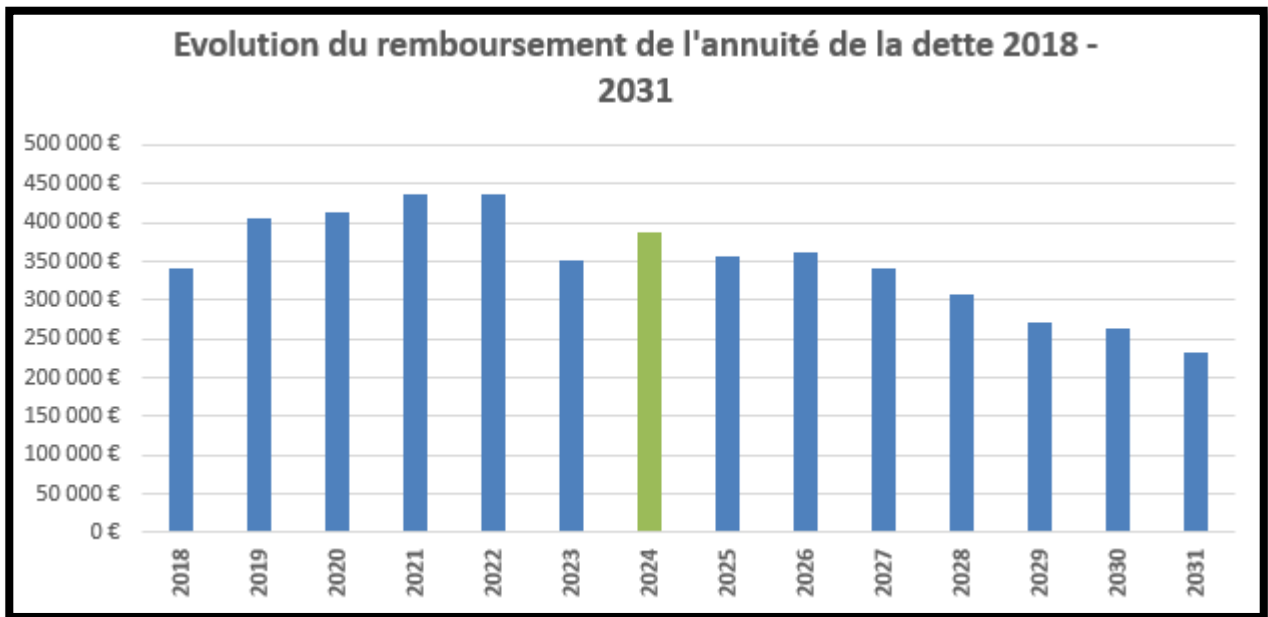
- AU 31/12/2024, sur les 13 emprunts bancaires en cours, 12 sont à taux fixe et 1 à taux variable (Lep)
- Les établissements prêteurs sont diversifiés : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ainsi que la CAF et la MSA.

Le tableau suivant présente la liste des emprunts en cours de remboursement souscrits par la collectivité au budget principal (par ancienneté d'obtention – hors prêt relais) :

Le taux de l'emprunt réalisé fin 2023 de 4,13% est très nettement supérieur aux hypothèses formulées dans les précédents rapports d'orientation budgétaires (1 à 1,5%), ce qui modifie la trajectoire d'investissement à venir dans la mesure où le montant des intérêts est plus élevé que les prévisions réalisées en début de mandat. Dans un contexte de désinflation et de baisse des taux directeurs, il est à espérer que les futurs emprunts souscrits par la collectivité puissent bénéficier de taux d'intérêts plus proches de 1,5%.

Désignation	Date d'obtention	Durée d'emprunt (en années)	Type de taux d'intérêts	Taux d'intérêts	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024
CENTRE VILLE 4ème TRANCHE	04/12/2007	20	Fixe	3,80%	450 000 €	92 182 €
EMPRUNT 2010 - INVESTISSEMENTS DIVERS	30/11/2009	20	Fixe	3,22%	500 000 €	184 858 €
EMPRUNT 2011/1 INVESTISSEMENTS DIVERS	15/12/2010	15	Variable		175 000 €	23 334 €
EMPRUNT 2011/02 INVESTISSEMENTS DIVERS	15/12/2011	15	Fixe	4,25%	175 000 €	23 334 €
EMPRUNT 2013 INVESTISSEMENTS DIVERS	13/08/2013	15	Fixe	3,68%	550 000 €	146 667 €
EMPRUNT 2016/1 INVESTISSEMENTS DIVERS-2015	08/12/2015	20	Fixe	2,14%	450 000 €	272 875 €
EMPRUNT CAF - ESPACE JEUNES 2017	27/09/2016	10	Fixe	0,00%	13 216 €	3 962 €
EMPRUNT CAF- ALSH 2017	27/09/2016	10	Fixe	0,00%	37 500 €	11 250 €
EMPRUNT 2018 CONSTRUCTION MES TRANCHE 1	16/11/2018	15	Fixe	1,35%	1 000 000 €	624 076 €
EMPRUNT MSA MAISON ENFANCE ET DES SERVICES	15/10/2019	10	Fixe	0,50%	100 000 €	50 623 €
EMPRUNT INVESTISSEMENTS 2019-2020 BATIMENTS VOIRIE	20/08/2020	15	Fixe	0,59%	1 000 000 €	733 333 €
EMPRUNT CAF CONSTRUCTION MES - TRANCHE 2	28/12/2020	10	Fixe	0,00%	28 585 €	20 010 €
EMPRUNT FINANCEMENT INVEST BUDGET PRINCIPAL	17/11/2023	15	Fixe	4,13%	1 000 000 €	933 333 €
					TOTAL	3 119 837 €

Le tableau suivant présente l'évolution de l'annuité de la dette de 2018 à 2031 :



Entre 2018 et 2022, on constate une progression de l'annuité de la dette, conséquence du programme d'investissement. En 2023, l'annuité baisse de manière conséquente grâce au solde d'un emprunt réalisé en 2002. On observe une augmentation de l'annuité en 2024 en raison de la contractualisation d'un emprunt d'1million d'€. Sur la période 2025-2031, l'annuité se stabilise, puis baisse progressivement. Cette projection sera amenée à évoluer selon les futurs emprunts souscrits.

La collectivité est adhérente de l'Agence France Locale depuis le printemps 2024.

Depuis 2010, l'agence France Locale est une banque dont les actionnaires sont exclusivement des collectivités. Les collectivités adhérentes actionnaires investissent dans des actions en apportant du capital qui constitue les fonds propres de l'AFL. L'AFL lève également des fonds auprès d'investisseurs français et internationaux souhaitant soutenir les investissements publics locaux. L'AFL redistribue les fonds sous forme de prêts bancaires pour le financement des projets des collectivités. L'AFL est composée d'environ 1 000 collectivités françaises dont plus de 25 en Ille-et-Vilaine (Rennes Métropole, le Département d'Ille-et-Vilaine, les villes de Rennes, Bruz, St-Jacques-de-la-Lande, Saint-Gonlay et Lieuron notamment).

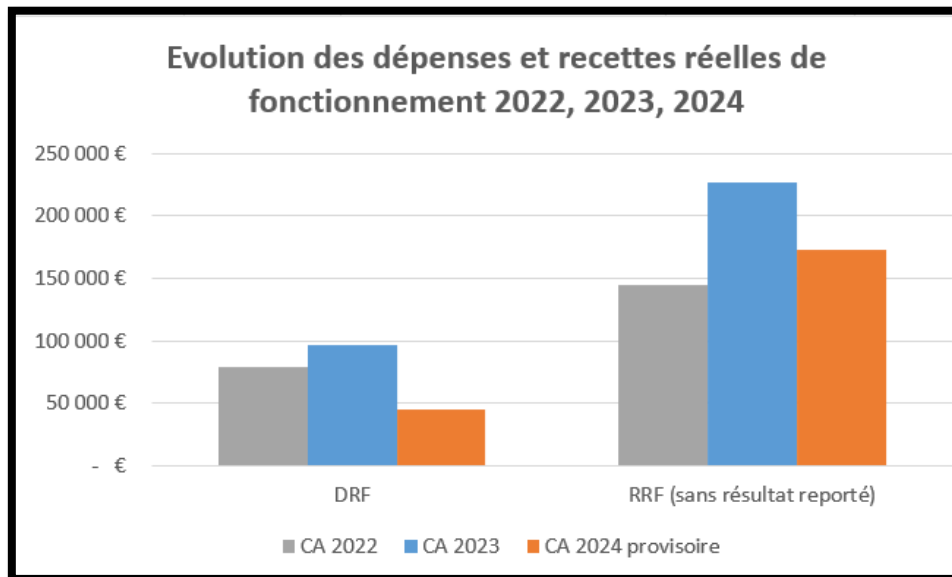
Pour devenir actionnaire, la commune a versé un capital de 25 800 €, correspondant à 1% de l'encours de la dette communale de 2022. L'adhésion implique un engagement au sein du conseil d'administration de l'AFL pour une durée minimale de 10 ans après dernier versement du capital et sur la durée des emprunts souscrits.

Contrairement à la Banque des territoires qui propose des emprunts selon les types de projets éligibles, l'AFL propose des prêts pour des projets d'investissement non fléchés, comme des banques traditionnelles. L'AFL propose des taux très concurrentiels ce qui fait que en 2023, L'AFL a été retenue dans 85% des consultations auxquelles elle a participé.

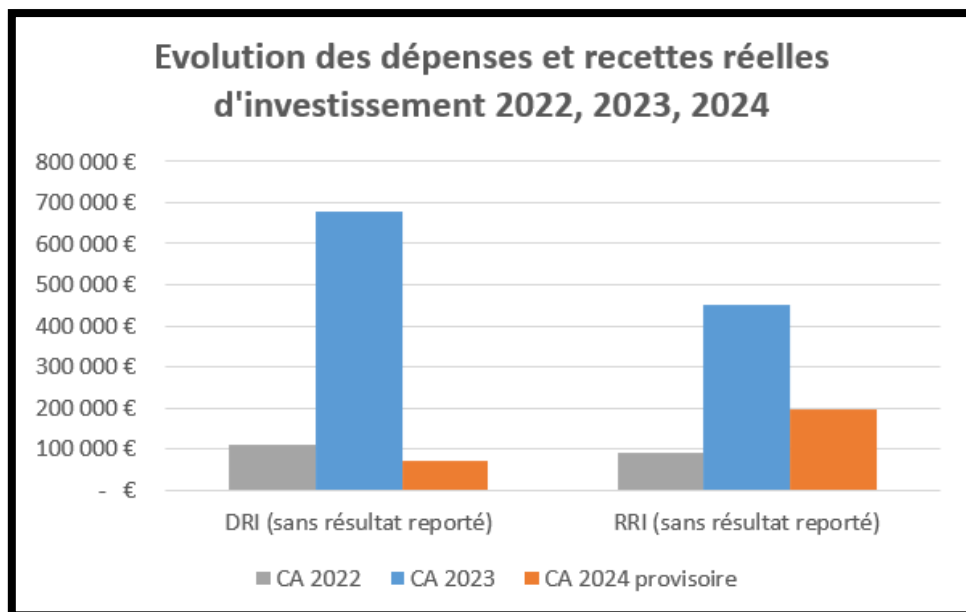
II.1. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – 2022-2024

Le budget annexe assainissement a enregistré peu de flux comptables en 2024. En effet, les contrats de maîtrise d'œuvre liés aux travaux de 2023 sont soldés et il y a eu peu d'interventions courantes sur l'exercice en cours.

La trajectoire des recettes de fonctionnement est positive ce qui s'explique notamment par la dynamique de la facturation aux usagers et des participations au raccordements au réseau.



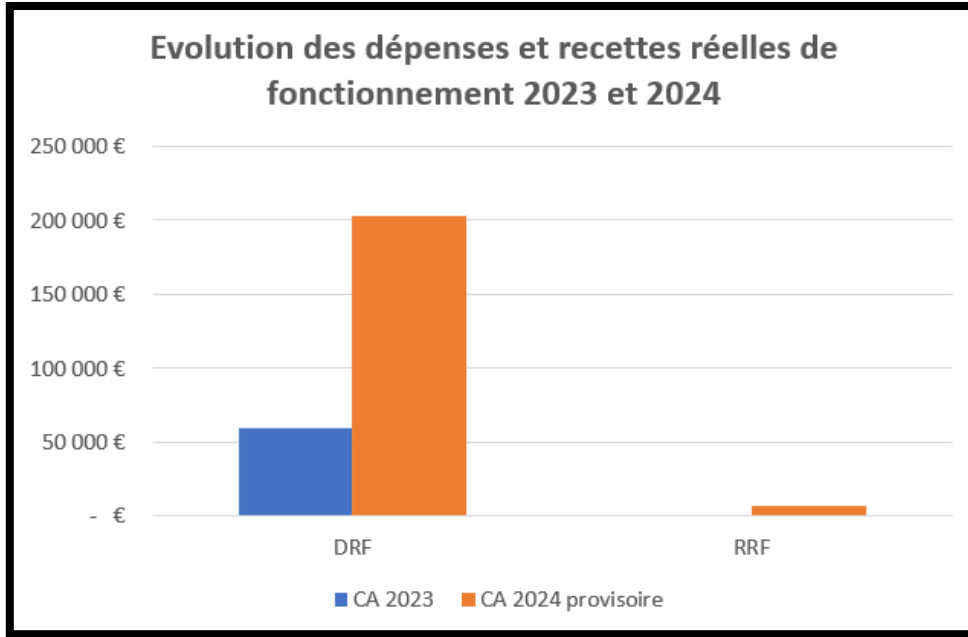
Le budget annexe n'est lié à aucun emprunt en cours. La diminution importante des dépenses s'explique par la fin du programme de travaux rue des Glyorels et rue de Montfort notamment. Les recettes varient notamment en lien avec le niveau d'affectation de résultat réalisée chaque année par l'assemblée délibérante.



II.1. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ORMES 2023-2024

Ce budget annexe a été créé en 2023. La viabilisation et la commercialisation ont été retardées à la suite d'une interruption des travaux, en raison d'un litige sur une opération de voirie voisine. La commercialisation a débuté en juillet 2024. Par conséquent, on constate une augmentation importante des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 qui correspondent aux travaux de viabilisation.

Il n'y a pas eu de réservation de lot à ce jour. Cela peut s'expliquer par l'ouverture à la commercialisation de plusieurs lotissements privés sur la commune et la difficulté d'accès à l'emprunt que rencontrent actuellement les primo-accédants, bien que le contexte monétaire soit en voie d'amélioration.



Aucune recette réelle d'investissement n'a été enregistrée en 2023 et 2024.

III. VOLET PROSPECTIF

La prospective financière a été construite sur la base du compte administratif 2024 prévisionnel et d'hypothèses de trajectoire de fonctionnement et d'investissement pour la période 2025-2027. Elle permet de vérifier que la collectivité pourra faire face à l'ensemble de ses engagements contractuels (notamment vis-à-vis des banques). C'est un outil indispensable pour anticiper les éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer la collectivité.

En se basant sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l'analyse financière rétrospective, elle vise à projeter les évolutions prévisibles des principales dépenses et recettes de fonctionnement pour déterminer l'évolution à venir :

- Des capacités d'épargne,
- De la solvabilité de la collectivité compte tenu de la réalisation de ses projets d'investissement.

Aussi, comme dans toute démarche d'anticipation, l'analyse prospective devra être complétée, a posteriori, par une **analyse des écarts entre prévisions et réalisations** pour ajuster les décisions initialement prises, mais aussi pour évaluer la précision de la méthode retenue.

La prospective financière est une démarche d'aide à la décision et elle ne vise en aucun cas à prédire l'avenir financier de la collectivité.

III.1. HYPOTHESES RETENUES

Ces hypothèses traduisent une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de la perception de recettes. Depuis de nombreuses années, la commune a gardé le cap d'un objectif d'une épargne brute cible à 500 000 €. Pour le budget 2025, dans un contexte de diminution des recettes de fonctionnement expliquées précédemment, cet objectif ne pourra être atteint.

Les épargnes demeurent toutefois l'indicateur stratégique pour piloter la trajectoire financière et la municipalité conserve **l'objectif de maintenir une épargne brute aussi élevée que possible et une épargne nette positive.**

Néanmoins, dans un contexte national incertain (Dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024 et Projet de Loi de Finances 2025 impactant fortement les collectivités notamment) tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes, les hypothèses prospectives restent fragiles.

Les hypothèses reposent principalement sur les **prévisions moyennes d'inflation qui diffèrent selon la source** et qui sont les suivantes :

- + 1,8 % en 2025 (prévisions 1,8% Projet loi Finances, 2,2% BCE, 1,5% Banque de France)
- + 1,8 % en 2026 (prévisions 1,9% BCE, 1,7% Banque de France)
- + 1,8 % (prévisions non publiées)

III.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Produits des services et autres produits de gestion courante, adossés aux réalisations 2024 et indexées sur l'inflation prévisionnelles N-1 ;
- Variation de la fiscalité tenant compte de l'évolution physique (+1,5% par an d'évolution de l'assiette d'imposition) et de l'actualisation annuelle du coefficient de revalorisation indexé sur l'inflation (estimée à +1,5%) avec un scénario de stabilité des taux ;



- ❑ Stabilisation de la DGF en 2025 compte tenu du projet de Loi de Finances 2025. Actualisation à opérer au regard des prochaines lois de finances 2026 et 2027;
- ❑ Travaux en régie valorisés à concurrence de 80 000 € annuels.

Zoom sur la gestion des mercredis et le marché hebdomadaire

La gestion du mercredi en journée complète est confiée à l'association L'Inter'Val depuis septembre 2024 :

- Diminution des recettes récurrentes annuelles (-8 000 € / an)
- Diminution des charges liées aux prestations des intervenants d'animation (-14 000 € / an) et des charges de personnel dédiées à ce service (heures agents réparties au sein du service périscolaire et du service entretien, notamment pour réduire le besoin en personnel de remplacement).
- Augmentation du montant de la subvention annuelle versée à l'Inter'Val à prévoir pour 2025.

Le marché hebdomadaire est géré en délégation de service public depuis début novembre 2024 :

- Diminution de 40% des recettes générées (-22 000 € / an)
- Diminution des charges de personnel liées à ce service (-39 000 € / an).

III.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ❑ Charges à caractère général : progression annuelle basée sur les prévisions d'inflation et un pourcentage de réalisation annuel le plus cohérent possible, soit :
 - ❑ Pour définir les prévisions budgétaires BP 2026 et 2027, l'application d'un pourcentage de réalisation annuelle de 97% sur les prévisions de l'exercice précédent
 - ❑ Pour définir les réalisations budgétaires prévisionnelles CA 2025, 2026 et 2027, l'application d'un pourcentage de réalisation correspondant au **niveau moyen des exercices précédents, soit 93%** en 2025, puis 94% en 2026 et 95% en 2027 afin d'anticiper le resserrement des prévisions en dépenses
- ❑ Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 3%, et application d'un pourcentage de réalisation de 100%.
 La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit être poursuivie afin de piloter efficacement les ressources humaines de la collectivité et assurer le renouvellement des compétences. Les départs en retraite prévus en 2025, 2026 et 2027 seront l'occasion de questionner les périmètres de certains postes et l'organisation des services concernés. Enfin, le bien-être au travail fait partie des priorités de la collectivité afin de limiter les absences d'agents en situation de tension professionnelle, mais aussi d'améliorer l'attractivité des missions.
- ❑ Subventions aux associations : maintien des enveloppes au niveau de 2023 après un abondement en 2024 en raison d'événements exceptionnels ;
- ❑ Intérêts de la dette : évolution intégrant le prêt relais réalisé en juin 2024 et actualisée en fonction des hypothèses d'emprunt sur les 3 prochains exercices nécessaires à l'équilibrage du PPI.

Aussi, au regard des simulations de recettes prévisionnelles, les dépenses de fonctionnement seront arbitrées à concurrence :

- Des obligations contractuelles (remboursement de la dette en capital),

- De la volonté de maintenir un service public de qualité,
- De porter les investissements tout en maintenant une vigilance financière quant aux ratios financiers imposés par les organismes de tutelle (solvabilité, endettement, fiscalité).

III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

III.2.1. MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des actions ont été mises en place en 2024 pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement de la commune :

- Installation d'une boucle d'autoconsommation collective à partir de la toiture solaire du centre d'incendie et de secours. L'énergie solaire produite est directement consommée par le bâtiment et vient alimenter des bâtiments communaux à proximité (école, piscine, cantine municipale, mairie...).
- Mise en service d'un second réseau de chaleur avec chaufferie bois pour le chauffage des bâtiments communaux à proximité afin de moins dépendre des énergies fossiles très onéreuses et polluantes.

La recherche d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population continue à impliquer les actions suivantes :

- Travail collaboratif sur les bilans d'activité des services intégrant les coûts de revient des services et mettant en évidence des indicateurs stratégiques, essentiels comme outils d'aide à la décision
- Développement des outils de suivi (tableaux de bord),
- Animation d'un dialogue de gestion,
- Optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun de Brocéliande communauté,
- Poursuite de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité,

III.2.2. RALENTISSEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les opérations structurantes du mandat ont été finalisées en 2024.

L'année 2025 sera marquée par la perception des soldes de subventions liées à ces projets structurants, à la réalisation d'opérations de voirie et à l'avancement de projets de développement urbain « ça bouge dans le bourg » notamment.

III.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2025-2027

La proposition de PPI ci-après a été construite en tenant compte des éléments suivants :

- Les restes à réaliser relativement importants en 2025 en recettes liés à la réception des opérations pluriannuelles structurantes en 2024,
- Les opérations déjà engagées, qu'il s'agisse d'un engagement juridique (marchés signés) ou d'un engagement politique,
- Les investissements obligatoires pour des raisons réglementaires (mises en conformité) et/ou de sécurité,
- Les enveloppes fixées pour les dépenses récurrentes du programme annuel d'investissement pour l'entretien du patrimoine communal et les travaux de voirie notamment.

Il est proposé cette année un **second scénario de prospective** intégrant les travaux d'extension de la salle de sports qui seraient en partie financés par la cession de la Résidence Merlin auprès d'un bailleur social. La recherche de financements se poursuit afin de consolider le plan de financement et limiter le reste à charge.

Le contexte national présenté ci-avant justifie de mener une stratégie prudente sur le fonctionnement et les investissements.

Ainsi, le budget d'investissement va marquer un fort ralentissement en 2025 puisque les principaux projets structurants du mandat sont achevés (Tranche 2 de la Maison de l'Enfance et des Services, second réseau de chaleur et requalification de la rue des Glyorels).

III.3.1. LES HYPOTHESES DU PPI

III.3.1.1. OPERATIONS PLURIANNUELLES D'EQUIPEMENT

Le permis de construire de l'extension de la salle de sport sera déposé en 2024. Au stade, il n'est pas prévu de dépenses liées à ce projet dans le PPI. En effet, il demeure un niveau d'incertitude élevé sur la soutenabilité financière de l'opération, dans l'attente :

- d'une réponse de l'Agence Nationale du Sport sur une subvention complémentaire (en décembre 2024)
- d'un arbitrage de l'assemblée délibérante sur la cession de la Résidence Merlin

Il sera possible de réinscrire ultérieurement le projet au PPI en fonction de l'évolution du plan de financement. A date, 926K€ de subventions ont été notifiées pour la réalisation de ce projet.

- Les dépenses inscrites au PPI correspondent aux dépenses de maîtrise d'œuvre restant à solder pour les projets déjà réceptionnés.
- Les recettes inscrites au PPI correspondent aux restes à réaliser des subventions des projets finalisés en 2024.

III.3.1.2. OPERATIONS PLURIANNUELLES DE VOIRIE

- Aménagement du chemin de la Bouillotte, incluant l'extension du réseau d'éclairage public, en 2025 et 2026. Le fonds de concours logement social de Brocéliande communauté pourra être mobilisé pour le financement de cette opération.
- Etudes et travaux du programme eaux pluviales en 2026.

- Etudes tranche 2 rue de l’Hermine et quai bus : Une réflexion est en cours sur la relance de cette étude, il n’est donc pas intégré au PPI présenté dans ce document.
- La moitié des recettes inscrites correspond à des restes à réaliser de subventions du projet de réaménagement de la rue des Glyorels, l’autre moitié correspond à des prévisions de subvention d’amendes de police et de fonds de concours de Brocéliande Communauté dans le cadre du projet de logements sociaux chemin de la Bouillote.

III.3.1.3. PROGRAMME ANNUEL D’INVESTISSEMENT

- Stabilisation d’une **trajectoire raisonnable sur les enveloppes récurrentes** du programme annuel d’investissement en fixant des objectifs contraignants sur les lignes suivantes :
 - Equipement des services,
 - Grosses réparations de bâtiments et équipements,
- Fin en 2025 du plan pluriannuel de modernisation informatique des écoles,
- Installation de la signalétique de la Canopée en 2025,
- Introduction du remboursement sur 10 ans du programme de renouvellement d’éclairage public Ma Commune 100% LED à partir de 2026 (premiers travaux en 2025),
- Augmentation des enveloppes d’entretien des voiries urbaine et rurale,
- Aménagement du self au restaurant scolaire et sécurisation de la cour : prévu en 2024, le projet a été retardé.
- **En recettes, les cessions potentielles de la Résidence Merlin et d’un autre appartement communal n’ont pas à ce stade été inscrites au PPI.**

En 2025, une enveloppe d’environ 550K€ est prévue pour le programme annuel d’investissement.

III.3.1.4. DEVELOPPEMENT URBAIN – DYNAMISME DU CENTRE BOURG

- **Maintien des projets ayant un impact sur l’attractivité et le dynamisme économique du centre bourg**

Le chantier de construction des logements sociaux par le bailleur Néotoa, en lieu et place du centre social, a débuté en 2024. Les logements devraient être livrés fin 2025

En 2025, sont prévues les dépenses suivantes :

- Rachat du foncier de la parcelle de la Maison Blanche auprès de l’Etablissement public foncier,
- Travaux d’aménagement de viabilisation du Lotissement des Ormes (budget annexe) et poursuite de sa commercialisation,
- Réalisation de liaison cyclable Le Thélin-Bourg avec le soutien du Département dans le cadre du Pacte des Mobilités locales,
- Participation dans le cadre de la reconfiguration foncière rue Nationale
- Planification des contributions logement social – projet Urvatys à partir de 2026 (pas intégré à ce jour)

- Plus de la moitié des recettes inscrites au PPI correspond des restes à réaliser de subventions et fonds de concours.

En conclusion, on constate ainsi que les recettes prévues au PPI en 2025, 2026 et 2027 correspondent à des soldes d'encaissement de subventions de projets déjà réalisés. Cela implique donc un auto-financement prévisionnel important sur les projets restants au PPI.

III.3.1.5. SYNTHESE DU PPI

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	6 789 €	0 €	0 €	6 789 €
RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	382 757 €	0 €	0 €	382 757 €
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	260 000 €	285 531 €	0 €	545 531 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	89 800 €	5 000 €	5 000 €	99 800 €
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	505 150 €	387 000 €	387 000 €	1 279 150 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	23 150 €	1 000 €	0 €	24 150 €
4- DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg	238 000 €	43 000 €	172 000 €	453 000 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	83 225 €	0 €	0 €	83 225 €
	2025	2026	2027	Total 2025-2027
TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal	1 009 939 €	715 531 €	559 000 €	2 284 470 €
TOTAL SUBVENTIONS Budget principal	578 932 €	6 000 €	5 000 €	589 932 €
Reste à charge (hors FCTVA)	431 007 €	709 531 €	554 000 €	1 694 538 €

III.3.1.6. DETAILS DU PPI

Les « restes à réaliser », RAR, sont des dépenses et des recettes engagées et inscrites au budget 2024 qui n'ont pas été dépensées ou encaissées avant le 31/12/2024. Ces RAR sont identifiés par une police verte ci-dessous.

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	6 789 €	0 €	0 €	6 789 €
Maison de l'Enfance T2 MOE RAR (GPA)	1 430 €			1 430 €
Réseau de chaleur MOE RAR (GPA)	150 €			150 €
Digue des Forges MOE RAR	5 209 €			5 209 €
RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	382 757 €	0 €	0 €	382 757 €
Canopée tranche 2 - CAF RAR	28 754 €			28 754 €
Canopée tranche 2 - CD35 contrat de territoire RAR	140 672 €			140 672 €
Digue des Forges - Paimpont RAR	15 868 €			15 868 €
Digue des Forges - DLP RAR	10 579 €			10 579 €
Réseau de chaleur - DSIL 2021 RAR	40 000 €			40 000 €
Réseau de chaleur - PBEB (Région) RAR	146 884 €			146 884 €

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	260 000 €	285 531 €	0 €	545 531 €
Rue des Glyorel - travaux (hors EU) dont SDE35 RAR	80 000 €			80 000 €
Chemin de la Bouillotte - dont SDE35	180 000 €	180 000 €		360 000 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - travaux				0 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - MOE				0 €
Programme eaux pluviales Travaux		102 356 €		102 356 €
Programme eaux pluviales MOE		3 175 €		3 175 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	89 800 €	5 000 €	5 000 €	99 800 €
Rue des Glyorels DETR 2022 RAR	33 740 €			33 740 €
CD35: rue des Glyorels RAR	12 060 €			12 060 €
Amendes de police	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
FDC BC Lgt social - chemin de la bouillotte/Rés Les pommiers	39 000 €			39 000 €
Rue de l'hermine Quai Bus - CD35, Région, DETR				0 €

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	505 150 €	387 000 €	387 000 €	1 279 150 €
Equipement des services	124 000 €	110 000 €	110 000 €	344 000 €
Bâtiments et équipements	90 000 €	90 000 €	90 000 €	270 000 €
Eclairage public	2 000 €	50 000 €	50 000 €	102 000 €
Eclairage public RAR	79 150 €			79 150 €
Voirie urbaine	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €
Voirie rurale	75 000 €	72 000 €	72 000 €	219 000 €
Achat foncier		5 000 €	5 000 €	10 000 €
Equipements du restaurant scolaire - SELF	75 000 €			75 000 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	23 150 €	1 000 €	0 €	24 150 €
Equipement du restaurant scolaire - DETR	22 150 €			22 150 €
FDC BC rénovation logements communaux	1 000 €	1 000 €		2 000 €

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
4-DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg	238 000 €	43 000 €	172 000 €	453 000 €
3-Maison Blanche-rachat foncier à l'EPF	105 000 €			105 000 €
3-Maison Blanche-aménagement espace public Travaux/MOE		43 000 €	172 000 €	215 000 €
4-Rue Nationale Reste à charge	50 000 €			50 000 €
7.2-Signalétique RAR				0 €
Liaisons cyclables le Thélin Bourg RAR	83 000 €			83 000 €
Contribution opérations logement social				0 €
Landret				0 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	83 225 €	0 €	0 €	83 225 €
4. Rue Nationale - vente maison des marches	40 000 €			40 000 €
Liaisons cyclables Thélin Bourg - pacte mobilité RAR CD35	34 225 €			34 225 €
Fds de concours logement social - rue nationale	9 000 €			9 000 €

III.3.2. OPTIMISER LES COFINANCEMENTS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

L'extension de la salle de sport est le projet structurant prévu dans le mandat 2020-2026 et a été préparé pendant le mandat précédent.

Comme indiqué dans la présentation du PPI 2025-2027, à ce stade, ce projet n'a pas été inscrit dans la mesure où la faisabilité financière du projet n'est pas clairement établie.

En revanche, plusieurs actions fortes ont jalonné l'année 2024 :

- Nouvelle demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport suite à un premier refus,
- Demande de financement auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet Bien vivre en Bretagne : une subvention de 200 K€ a été notifiée
- Obtention d'une subvention complémentaire DSIL 2024 de 100K€ complétant la DSIL 2023 déjà attribuée de 100K€, après négociations auprès des services de l'Etat

Depuis le dernier rapport d'orientations budgétaires de 2024, le plan de financement a évolué pour s'établir comme suit :

DEPENSES	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Sous-total MOE	230 700 €
Sous-total Études	20 149 €
Sous-total travaux	2 754 000 €
Coût total dépenses	3 004 849 €

RECETTES					
				Montant	
Subventions	Millésime	Date notification			
DETR (notifiée)	2023	30/06/2023		210 000 €	7%
DSIL phase 1 (notifiée - demande 300 K€)	2023	12/06/2024		100 000 €	3%
DEPARTEMENT contrat de territoire 2023 (notifiée)	2023			287 500 €	10%
DEPARTEMENT Contrat de territoire - bonification (notifiée)	2024	14/02/2024		28 750 €	1%
DSIL phase 2 (notifiée - demande 300 K€)	2024	12/06/2024		100 000 €	3%
REGION AAP bien vivre en Bretagne (notifiée)				200 000 €	7%
AGENCE NATIONALE DU SPORT (notifiée - demande 400 K€)	2024	20/11/2024		229 187 €	8%
Sous total subventions				1 155 437 €	38%
Sous-total Commune				1 849 412 €	62%
Total recettes				3 004 849 €	

Au regard de l'importance de ce projet pour l'attractivité de la commune, et de la forte attente de la population et des associations, la municipalité souhaite pouvoir mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre l'objectif de réaliser l'extension de la salle des sports. Le soutien des partenaires et financeurs sera indispensable pour permettre l'aboutissement du projet.

L'hypothèse de la cession de la Résidence Merlin afin de financer ce projet structurant

Afin d'optimiser les financements de ce projet et d'anticiper l'avenir du parc locatif communal, la commune a pris contact avec plusieurs bailleurs sociaux afin d'étudier l'hypothèse d'une cession de la Résidence Merlin, composée de 10 logements sociaux. En effet, la Résidence est vieillissante et demandera dans les années à venir d'importants travaux de réhabilitation énergétique afin de pouvoir continuer à louer ses logements. Transférer ce bien à un bailleur permettrait ainsi la réalisation de ces travaux et de développer une gestion locative de qualité, ce qui n'est pas le cœur de métier des services municipaux. Le conseil municipal devra prochainement se positionner sur cette cession.

III.4. PROSPECTIVE FINANCIERE

Les tableaux suivants présentent la prospective financière sur 3 ans, de 2025 à 2027, établie sur la base des hypothèses détaillées précédemment sur le fonctionnement et les projets d'investissement présentés dans le PPI. Ces scénarios intègrent la stratégie d'emprunt en cours de la collectivité : un emprunt de 650K€ en 2025 et un emprunt de 600K€ en 2026.

Synthèse des scénarios présentés ci-après :

Scénarios A - sur la base du PPI présenté ci-avant :

>Scénario A1 - sans impact PLF 2025

>Scénario A2 - avec impact PLF 2025

>Scénario A3 – avec impact PLF 2025 + une augmentation des taux de fiscalité communale de + 1,5% en 2025 uniquement. Ce scénario permet de ne pas projeter d'évolution de la fiscalité sur le mandat municipal suivant.

Scénarios B - sur la base du PPI présenté ci-avant + projet d'extension de la salle de sport et cession de la Résidence Merlin :

>Scénario B1 - sans impact PLF 2025

>Scénario B2 - avec impact PLF 2025

>Scénario B3 – avec impact PLF 2025 + une augmentation des taux de fiscalité communale de + 1,5% en 2025 uniquement. Ce scénario permet de ne pas projeter d'évolution de la fiscalité sur le mandat municipal suivant.

III.4.1. SCENARIOS A : SUR LA BASE DU PPI ACTUEL SANS INTÉGRER LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ET DE CESSIION DE LA RESIDENCE MERLIN

Scénario A1 : Sans intégrer les annonces du Projet de Loi de Finances 2025

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 277 547	4 364 596	4 449 770
Dépenses de fonctionnement	4 117 975	4 176 371	4 231 406
Epargne brute	464 592	493 245	523 384
Epargne nette	42 558	52 790	57 756
Recettes d'investissement	1 635 321	1 358 593	699 962
Dépenses d'investissement	1 456 051	1 112 149	856 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	179 270	246 444	- 156 966
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,21	7,11	5,81

Ce scénario A1 présente une trajectoire soutenable pour la collectivité, avec un niveau d'épargne nette positive, permettant ainsi de dégager un auto-financement prévisionnel en 2025, 2026 et 2027. Cet autofinancement prévisionnel présente une dynamique positive sur les trois prochains exercices.

Néanmoins, ce scénario semble peu réaliste si le projet de Loi de Finances 2025 en cours d'examen est voté en l'état.

Scénario A2 : En intégrant les annonces du Projet de Loi de Finances 2025

Ce scénario A2 intègre les annonces principales du projet de Loi de Finances : une baisse de 2pts du FCTVA en investissement en 2025, 2026 et 2027, une suppression du FCTVA en fonctionnement et une augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 4 points chaque année en 2025, 2026 et 2027.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 270 547	4 357 596	4 442 770
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 237 345	4 337 210
Epargne brute	431 792	425 271	410 581
Epargne nette	9 758	- 15 184	- 55 047
Recettes d'investissement	1 828 281	1 312 857	620 317
Dépenses d'investissement	1 456 051	1 081 326	856 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	372 230	231 531	- 236 611
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,75	8,25	7,41

Ce scénario présente une épargne nette dégradée, mais positive, pour l'exercice 2025.

En revanche, il implique de réaliser un effort supplémentaire de plus de 15 K€ en 2026, puis 55K€ supplémentaires en 2027 pour obtenir des épargnes nettes à 0 €. Cela ne permettrait pas à la collectivité de dégager suffisamment d'auto-financement pour réaliser ses projets inscrits au PPI en 2026 et 2027.

Ce scénario n'est donc pas soutenable en l'état et demanderait un nouveau travail d'arbitrage sur les dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Scénario A3 : En intégrant les annonces du Projet de Loi de Finances 2025 avec une augmentation des taux de fiscalité communale de + 1,5% en 2025

Ce scénario A3 intègre les annonces principales du projet de Loi de Finances : une baisse de 2pts du FCTVA en investissement en 2025, 2026 et 2027, une suppression du FCTVA en fonctionnement et une augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 4 points chaque année en 2025, 2026 et 2027. Il intègre également une augmentation de +1,5% des trois taux de fiscalité communale en 2025 (taxe foncière sur le bâti, le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Ce scénario n'intègre pas d'évolution de la fiscalité en 2026 et 2027 (mandat municipal suivant).

On constate que l'augmentation de la fiscalité de 1,5% en 2025 améliore la santé financière de la commune pour l'année 2025, et participe à l'augmentation des bases en 2026 et 2027, et augmente donc l'épargne brute permettant de financer l'investissement.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 296 530	4 384 463	4 470 496
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 237 345	4 337 210
Epargne brute	457 775	452 138	438 307
Epargne nette	35 741	11 683	- 27 321
Recettes d'investissement	1 828 281	1 338 840	647 183
Dépenses d'investissement	1 456 051	1 081 326	856 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	372 230	257 514	- 209 745
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,31	7,76	6,94

III.4.2. SCENARIOS B : EN INTÉGRANT LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ET DE CESSION DE LA RESIDENCE MERLIN

Ces scénarios intègrent :

- la prévision d'environ 100K€ de dépenses d'études et maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension.
- Pour 2025, l'encaissement d'une recette estimée à 540K€ pour la cession de la Résidence Merlin, la diminution des recettes liées aux locations de ces logements -13K€ si cession dernier trimestre 2025
- Pour 2026 : la diminution des recettes liées aux locations des logements de la Résidence sur une année entière (-33K€ + -13K€ déjà intégrés en 2025) et la prévision d'environ 15K€ de dépenses d'études et maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension.
- Pour 2027 : la diminution des recettes liées aux locations des logements de la Résidence sur une année entière, la prévision d'environ 900K€ de dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux pour le projet d'extension, ainsi que 235K€ d'encaissement d'acomptes de subventions pour ce projet.

Scénario B1 : Sans intégrer les annonces du Projet de Loi de Finances 2025

Ce scénario présente une trajectoire soutenable pour la collectivité, avec un niveau d'épargne nette positive, bien qu'inférieur au scénario 1, permettant ainsi de dégager un auto-financement prévisionnel en 2025, 2026 et 2027. Cela est conditionné par une parfaite maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes.

En revanche, ce scénario implique nécessairement l'augmentation des emprunts d'équilibre. Ainsi, 1,2 MK€ d'emprunts minimum seraient à mobiliser pour financer le PPI 2025-2027 (intégrés à la prospective) et un emprunt complémentaire d'1,5 MK€ serait à prévoir fin 2027 - 2028 pour financer l'extension de la salle de sport et permettre à la collectivité d'avoir à disposition une trésorerie suffisante avant l'encaissement des soldes de subventions.

Néanmoins, ce scénario semble aujourd'hui peu réaliste au regard du projet de Loi de Finances 2025 en cours d'examen par l'Assemblée Nationale.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 804 047	4 317 768	4 402 099
Dépenses de fonctionnement	4 117 975	4 176 371	4 231 406
Epargne brute	451 592	446 417	475 713
Epargne nette	29 558	5 962	10 085
Recettes d'investissement	1 864 821	1 898 187	817 703
Dépenses d'investissement	1 554 550	1 457 221	1 486 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	310 271	440 966	- 669 225
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,41	7,86	6,39

Scénario B2 : En intégrant les annonces du Projet de Loi de Finances 2025

En l'état, ce scénario n'est pas soutenable pour la collectivité. En effet, l'accumulation des impacts de la Loi de Finances 2025 et de la baisse des recettes de fonctionnement liée notamment à la cession de la Résidence Merlin ont pour conséquence une absence de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en 2026 et 2027 et une trajectoire descendante de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 797 047	4 310 768	4 396 492
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 234 813	4 334 683
Epargne brute	418 792	380 975	366 829
Epargne nette	- 3 242	- 59 480	- 98 799
Recettes d'investissement	1 828 281	1 850 855	742 033
Dépenses d'investissement	1 535 870	1 326 748	1 486 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	292 411	524 106	- 744 895
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,99	9,21	8,29

Scénario B3 : En intégrant les annonces du Projet de Loi de Finances 2025 avec une augmentation des taux de fiscalité communale de + 1,5% en 2025

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 823 030	4 337 635	4 424 218
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 234 813	4 334 683
Epargne brute	444 775	407 841	394 555
Epargne nette	22 741	- 32 614	- 71 073
Recettes d'investissement	1 828 281	1 876 838	768 899
Dépenses d'investissement	1 535 870	1 379 598	1 486 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	292 411	497 239	- 718 029
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,53	8,60	7,71

On constate que l'augmentation de la fiscalité de 1,5% en 2025 améliore la santé financière de la commune pour l'année 2025, et participe à l'augmentation des bases en 2026 et 2027, et augmente donc l'épargne brute permettant de financer l'investissement.

Synthèse des scénarios de prospective à l'atterrissage du CA 2027						
(« projet » = extension salle de sport + cession Résidence Merlin)						
	Scénario A1 (sans projet, sans impact PLF)	Scénario A2 (sans projet avec impact PLF)	Scénario A3 (sans projet avec impact PLF + fiscalité +1,5% en 2025)	Scénario B1 (avec projets, sans impact PLF)	Scénario B2 (projets avec impact PLF)	Scénario B3 (sans projet avec impact PLF + fiscalité +1,5% en 2025)
Epargne nette	57 756 €	-55 047 €	-27 321 €	10 085 €	-98 799 €	-71 073 €
Capacité de désendettement	5,81 ans	7,41 ans	6,94 ans	6,39 ans	8,29 ans	7,71 ans
Résultat section d'investissement = Besoin financement	-156 966 €	-236 611 €	-209 745 €	-669 225 €	-744 895 €	-718 029 €

Il est important de remarquer que le portage du projet d'extension de la salle des sports laisserait peu de place à d'autres projets d'investissement.

Au regard des résultats du scénario B3, une étude financière approfondie devra être construite début 2025 pour valider ou non le portage du projet d'extension de la salle de sport. Cette étude comprendra des projections pluriannuelles du portage de projet, avec des propositions de calendrier de travaux, et des propositions de stratégies fiscales et d'emprunt.

III.4.3. UNE STRATEGIE D'EMPRUNT A SUIVRE SELON LA DYNAMIQUE DES TAUX D'INTERETS

Dans un contexte de diminution prévue des taux d'intérêts, la collectivité a initié une stratégie d'emprunt au printemps 2024 en se basant sur les besoins de liquidité à court terme et l'analyse des besoins de financement des investissements sur la durée du mandat municipal.

Tout d'abord, la commune a souscrit à un **prêt relais de 700K€** en juin 2024 permettant de compenser l'attente de la réception des subventions notifiées du même montant total. Il est prévu de rembourser ce prêt relais premier semestre 2025.

Dans un second temps, il est proposé de réaliser un ou plusieurs emprunts en 2025 et 2026 qui seront précisément déterminés selon la dynamique des taux d'intérêts : soit un emprunt de 650 K€ en 2025 et de 600 K€ en 2026 si les taux demeurent élevés en 2025, mais que la dynamique de baisse est encore apparente ; soit un seul emprunt de 1 200 K€ si les taux d'intérêts ont suffisamment diminué et se stabilisent.

Enfin, la collectivité pourrait souscrire à un **nouveau prêt relais** dans l'attente de la vente des 6 lots du lotissement des Ormes en fonction du nombre de réservations de lots.

III.4.4. UN QUESTIONNEMENT NECESSAIRE SUR LES TAUX D'IMPOSITION POUR FINANCER L'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT

Nous le constatons grâce à l'analyse rétrospective et prospective :

- ✓ la collectivité a beaucoup investi : Maison de l'Enfance, Réseau de chaleur, travaux de voirie...
- ✓ le projet de Loi de Finances 2025, s'il est voté en l'état, pourrait impacter de manière considérable la trajectoire financière de la collectivité
- ✓ le projet d'extension de la salle de sport, équipement souhaité par les usagers et structurant pour la commune, bien que faisant l'objet de plusieurs engagements de subventions et pouvant être en partie financé par la cession de la Résidence Merlin, requiert un endettement important de la collectivité puisque celle-ci ne dégage pas suffisamment d'épargne nette pour financer ce projet sur ses fonds propres.

Les services communaux travaillent depuis de nombreuses années à réduire leurs charges de fonctionnement et à optimiser leurs recettes. Il s'agit d'un travail au long cours qui demeurera structurant pour l'avenir. Néanmoins, ce travail de rationalisation a ses limites pour que la commune continue de proposer des services de qualité et offre de nouveaux services aux usagers, associations...

Comme constaté dans la synthèse des scénarios présentée ci-avant, il sera nécessaire d'actionner d'autres leviers, comme la fiscalité, pour financer le fonctionnement et l'investissement dans les nouveaux équipements.

Ainsi, il a été constaté au III.4.4.1 du présent document que les taux de fiscalité de la collectivité avaient très peu évolué entre 2015 et 2024 malgré les services et équipements développés.

Pour rappel, les taux d'imposition 2024 s'établissent comme suit :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,97 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,38 %

En conclusion, il sera donc nécessaire que le conseil municipal se positionne sur une évolution des taux de fiscalité en 2025 et d'autant plus si le projet de salle des sports venait à être confirmé.

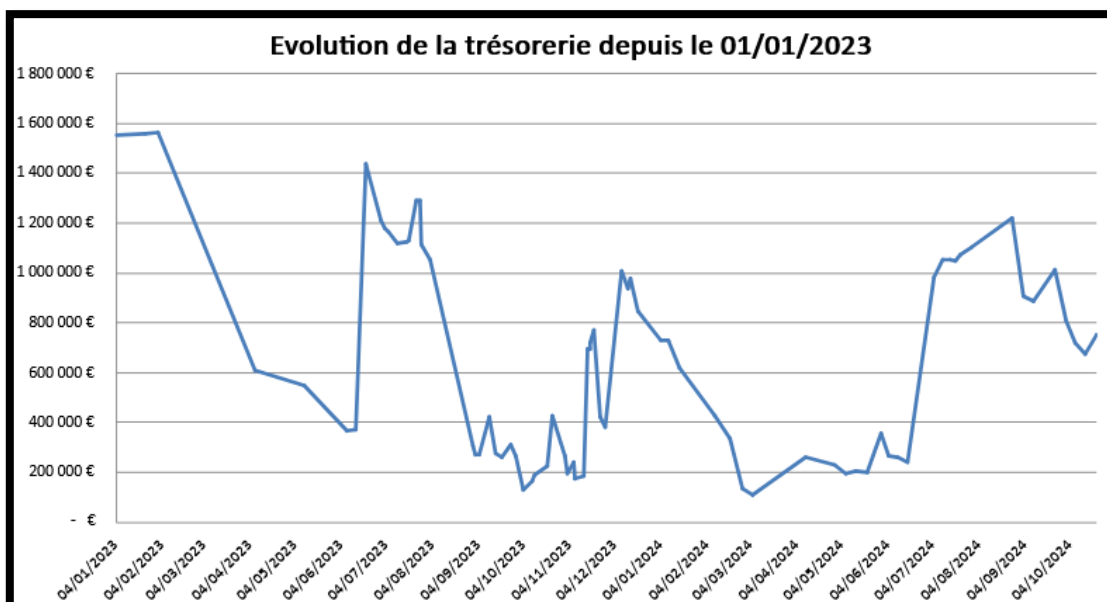
III.4.5. FOCUS SUR LA TRESORERIE

La collectivité a souscrit en novembre 2023 une ligne de trésorerie d'un an d'un montant total de 500K€, remboursée en totalité en juin 2024 car les frais bancaires importants liés au tirage de la ligne devaient être limités.

La commune a souscrit en décembre 2023 un **emprunt d'équilibre d'1million d'€** pour financer son programme d'investissement. Cet emprunt était également rendu nécessaire pour consolider la trésorerie communale, asseoir le fonds de roulement et éviter d'atteindre un déficit structurel de ressources dans la section d'investissement.

En complément, un **prêt relais de 700K€** a été réalisé en juin 2024.

L'évolution de la trésorerie depuis janvier 2023 présentée ci-après montre sa trajectoire très irrégulière.



La trésorerie est commune à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes).

Depuis plusieurs années, et comme dans de nombreuses collectivités, la **trésorerie est fortement soutenue par le budget annexe assainissement**, qui enregistre des recettes régulières de tarification et capitalise des excédents sur une durée de plusieurs années afin de financer les programmes de renouvellement de réseaux et d'équipements. Le transfert de la compétence assainissement à l'EPCI au 1^{er} janvier 2025 (cf. partie IV.5 du rapport) va accroître la fragilité de la trésorerie. Par ailleurs, le **lotissement des Ormes enregistre aujourd'hui davantage de dépenses** que de recettes puisqu'il est en cours de viabilisation et que les lots ne sont pas encore vendus. Cela participe donc également à augmenter le besoin d'emprunt.

Il est donc inévitable que la collectivité arbitre ses projets d'investissement à l'aune de sa capacité d'auto-financement en baisse et souscrive à un ou plusieurs emprunts avant la fin du mandat pour financer ses investissements et consolider son fonds de roulement.

III.4.6. L'AFFIRMATION DES OBJECTIFS FINANCIERS D'ICI A 2027

Les objectifs financiers de la commune peuvent se résumer autour des axes suivants :

- Le maintien d'un objectif d'**épargne nette positive et d'épargne brute permettant chaque année de couvrir l'annuité de la dette** ;
- L'importance d'une veille active sur les dispositifs de financement des projets ;
- Un usage raisonné de l'emprunt afin de maintenir un niveau de dette soutenable et un ratio de désendettement inférieur à 10 années,
- La réévaluation des tarifs communaux au plus juste par rapport à l'analyse des coûts de revient d'activité.

III.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE IMMINENT

La compétence assainissement collectif sera transférée à Brocéliande communauté le 1^{er} janvier 2025.

Sur le plan financier, ce transfert de compétence aura un impact notable pour la commune, au regard des excédents du budget annexe Assainissement et de la contribution qu'ils apportent à la trésorerie communale.

Une étude est en cours pour identifier les travaux à conduire en 2026 et 2027 conformément au schéma directeur des eaux usées (SDEU) communal validé en 2021, dans l'attente de l'établissement d'un SDEU communautaire à horizon 2027. Un accord sur le transfert des excédents (évalués à 551 k€ au 14/10/24) doit également être trouvé afin que la trésorerie de la commune ne soit pas brutalement déséquilibrée.

La municipalité et la communauté de communes sont en cours de négociation pour parvenir à un échéancier de reversement des excédents juste pour les deux collectivités que ce soit en terme de gestion de la trésorerie et de travaux à programmer pour les années à venir.

L'exercice de la compétence au niveau communautaire aura des impacts dans les années à venir sur :

- La planification des travaux sur le réseau et le taux de renouvellement des réseaux
- L'avenir de la station d'épuration de la commune
- Le mode de gestion du service, au regard des modes de gestion différents sur les communes membres et de la nécessité de parvenir à terme à un contrat unique
- L'évolution des tarifs avec la volonté d'avancer progressivement vers une convergence tarifaire

LEXIQUE

ANS : Agence nationale du sport

CA : Compte Administratif

CDG : Centre de Gestion

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

Euribor : L'Euribor est avec l'Eonia un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDC : Fonds de concours

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GVT : Glissement vieillissement technicité

LEP : Livret d'Épargne Populaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDEU : Schéma directeur des eaux usées

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties